

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS

INFOS

n° 69


décembre 2020




**Le Spectacle vivant
toujours au point mort !**

**Le FNAS continue
à tenir bon !**

 **Créer
c'est résister**

 **Le mot du
Délégué général**

 **Assemblée
générale du
28 septembre 2020**

 **Les activités de séjours**



RAPPEL

Pour être imputée sur votre plafond 2020, votre dossier COMPLET de demande de prise en charge doit être arrivé au FNAS au plus tard le 31 décembre 2020.

Conséquences de la crise sanitaire

Fermeture du FNAS au public

L'équipe est la majorité du temps en télétravail et afin de respecter les consignes sanitaires sur les temps de présence au bureau, nous ne pouvons répondre aux appels téléphoniques que les **lundis, jeudis et vendredis de 10h à 17h**.

Nous continuons à vous répondre par courriel.

Nos délais de traitement sont actuellement de 8 semaines. N'hésitez pas à vérifier sur votre espace Ouvrant droit que votre demande a bien été enregistrée.

Mesures particulières pour vous permettre de vous inscrire en toute sécurité aux séjours à venir.

En page 9.

Fermeture du FNAS au public du 4 au 22 janvier 2020 inclus

Indépendamment de l'évolution des consignes sanitaires, comme chaque année, l'équipe du FNAS se concentre en début d'année sur le traitement de vos toujours très nombreuses demandes de fin d'année.

Durant cette période, l'accueil du public sera fermé et les réponses téléphoniques limitées.

L'Espace Ouvrant Droit !

L'accès aux données que le FNAS connaît de vous et votre famille, leur mise à jour, vos temps de travail enregistrés et vos demandes de prise en charge, vous sont désormais accessibles 24h sur 24, 7 jours sur 7 !

Ce nouvel espace qui vous est ouvert, intégralement conçu, maintenu et géré par l'équipe du FNAS, est sécurisé, chiffré et conforme au RGPD.

Le mode d'emploi est disponible sur simple demande et il est téléchargeable sur la page d'inscription : <https://eod.fnas.net> puis S'INSCRIRE.

ATTENTION : il faut impérativement que nous ayons une adresse courriel personnelle valide pour que vous puissiez vous inscrire.

Remboursement et commandes par virement

Le FNAS est passé aux remboursements par virement bancaire.

Joignez à vos demandes de prise en charge votre RIB pour ne pas ralentir leur traitement.

Pour simplifier la transition, en l'absence de RIB, le remboursement sera traité par lettre-chèque pendant encore quelques mois.

Vous pouvez aussi, sur simple demande, obtenir le RIB vous permettant de nous passer une commande totalement dématérialisée, réglée par virement bancaire et transmise par courriel.

Sommaire

Édito	3
L'édito auquel vous avez échappé	4
Qu'est-ce que le FNAS ?	6
Le mot du Délégué général.....	7 / 8
Activités - Séjours	9
Assemblée générale	10
Rapport d'activité.....	11 / 17
Rapport financier	18 / 22
Procès-Verbal de l'Assemblée générale du 28 septembre 2020	23 / 37
Mots croisés.....	38
Écrire au FNAS	38
Grilles de prise en charge 2020 / 21	39
Renseignements pratiques	40

Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site www.fnas.net



N° 69 - décembre 2020

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Frank Gétreau

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Frank Gétreau, Pierre Andrac, Éva Loyer, Catherine Ambach

A participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Crédits photos : Pierre Andrac, DR, Touristra, Le Lac Marin Michel Arnault 123rf

Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

RÉSISTER

CRÉER

Créer, c'est résister !...

Six mois se sont encore écoulés depuis le dernier numéro de FNAS Infos et, après un été diversement traversé selon qu'il fut possible pour les uns et les autres de retravailler ou pas, le couvre-feu puis le second confinement sont venus amplifier le contexte déjà dramatique pour la grande majorité des salariés des entreprises artistiques et culturelles, permanents comme intermittents, sans oublier leur famille bien souvent également touchée.

À la violence des situations vécues par la quasi-totalité des artistes, techniciens et personnels administratifs à cause des mesures (adaptées ?) sensées répondre à la crise sanitaire et sociale occasionnées par la pandémie toujours préoccupante, s'ajoutent la menace terroriste ainsi que les conséquences environnementales des dérèglements climatiques...

Tandis que le gouvernement, bien que renouvelé, et malgré ses effets d'annonce, poursuit une politique liberticide, tandis que son chef laisse « Bercy » (ministère des Finances) arbitrer à sa place les décisions qui nous concernent, tandis que d'autres perdent leurs droits sociaux faute de cotisations car d'activités, tandis que la précarité touche bon nombre d'entre nous, allant jusqu'à pousser une partie à quitter nos métiers pour tenter de se convertir, le Conseil de Gestion du FNAS a, une nouvelle fois, fait le choix du maintien des droits et du prolongement de la période d'examen pour les ouvrir tout en veillant, avec discernement, à ne pas mettre en péril notre équilibre budgétaire, lui-même fragilisé par ces baisses d'activité et donc de cotisations.

D'ailleurs, pour soutenir nos entreprises, elles-mêmes en difficulté, les élus du FNAS ont aussi assoupli les règles qui les concernent.

De même, des mesures spécifiques pour que les Arbres de Noël 2020 puissent réchauffer un peu les cœurs en cette fin d'année ont été décidées.

Dans ce numéro 69, vous trouverez notamment le compte-rendu de notre Assemblée Générale ainsi que les rapports d'activité et financier 2019. Ne nous leurrions pas ! Ceux de l'exercice en cours, qui seront présentés à la prochaine Assemblée Générale électorale, seront le reflet de l'état catastrophique de l'emploi et des niveaux de rémunération dans notre secteur.

Malheureusement, cette année 2020 s'achève sans que nos séjours de printemps et d'automne aient pu être maintenus, pas plus que nos Journées d'étude d'hiver comme d'été. Nous souhaitons sincèrement qu'il n'en soit pas de même pour l'année 2021 qui s'avance. Gardons espoir ! Mais aussi...

Restons mobilisés pour revendiquer que la culture soit reconnue, aujourd'hui plus que jamais, comme essentielle à notre société !

Soyons force de proposition et travaillons à continuer d'imaginer les formes qui nous permettront de vivre de nos métiers et non survivre grâce à des aides (plus ou moins pertinentes, suffisantes ?) ! Luttons pour obtenir les justes moyens de la création dans les dignes proportions qu'elle mérite ! Contribuons à améliorer nos conditions de travail en adaptant temporairement, si nécessaire, certaines règles durant les périodes de crise pour veiller au bien-être des salariés de nos secteurs d'activité (télétravail, horaires aménagés, etc.) mais sans cesser d'être vigilants pour protéger sur le long terme nos conquies sociaux.

Quel monde voulons-nous dans 10... 30 ans ?

Il ne suffit pas de le vouloir. Il est urgent d'y œuvrer généreusement.

Santé ! Courage ! Espérance ! Des jours meilleurs viendront ! *Les jours heureux...*

Le Président, Frank Gétreau

L'édito auquel vous avez échappé !

Édito

Reprise ?... Relance ?... SOLIDARITÉ - FRATERNITÉ - BIENVEILLANCE

De report en report, ce numéro 68 vous parvient enfin et, depuis le dernier FNAS Infos, tant d'évènements marquants se sont produits : le mouvement des « gilets jaunes », les grèves contre la réforme des retraites, puis la pandémie de coronavirus avec, pour conséquences, le confinement et la crise sanitaire et sociale.

Nous reviendrons en détail dans le prochain numéro sur l'analyse de la situation et nos orientations politiques car à l'heure qu'il est, notre intention est avant tout d'exprimer notre profonde reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés, corps et âme, dans leur mission de service public (des plus qualifiés aux plus modestes et pourtant, ô combien utiles...), mais également d'assurer de notre sincère solidarité celles et ceux qui ont été et sont encore fragilisés par cette épreuve (morale, physique, sociale).

Notre secteur a été le premier et sera probablement le dernier touché par cette crise sanitaire, économique et sociale consécutive à l'arrêt total de nos activités.

Les organisations représentatives de nos métiers œuvrent intensément à la réflexion et sont force de proposition pour les décisions qui s'imposent face au manque de discernement voire à l'irresponsabilité qui caractérisent les annonces gouvernementales et la cacophonie entre le chef de l'État, son Premier ministre et ses ministres (du Travail, de la Santé, de la Culture...).

De notre côté, nous avons pris nos responsabilités. Les salariées et salariés du FNAS se sont confinés et, par la suite, ont télétravaillé. Aujourd'hui, avec toutes les conditions sanitaires garantissant leur sécurité, un petit nombre, par roulement, reviennent dans les locaux du FNAS pour les tâches qui ne pourraient autrement être accomplies (courrier, etc.). Qu'elles et qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Les instances (Bureau Exécutif, Commission Financière, Conseil de Gestion, Commission de Suivi) se sont tenues en visioconférences avec l'engagement assidu de leurs membres. Dans ce contexte tendu, le Conseil de Gestion n'a jamais été aussi uni et fort dans ses objectifs, qu'il s'agisse de ses élus d'expérience ou des plus jeunes qui ont pris pleinement leur mandat à cœur et contribuent au renouveau du FNAS.

De même, les échanges constructifs avec la Commission de Suivi qui regroupe les représentantes (car exclusivement féminines) des organisations d'employeurs et leur participation comme invitées au Conseil de Gestion contribuent à cette dynamique.

Dans cette période l'équipe du FNAS et son Délégué Général se sont particulièrement impliqués pour maintenir le service des droits à nos ouvrants droit et les soutenir autant que possible. Je le laisserai présenter les nouveautés de fonctionnement qui ont été mises en place cette année et qui, dorénavant, faciliteront les choses pour vous comme pour nous (particulièrement l'Espace Ouvrant Droit sur notre site) ainsi que les mesures que le Conseil de Gestion a tenu à mettre en place pour aider les plus « fragiles » à traverser ce moment difficile (prolongation des droits et de la période d'examen, avance sur les demandes de remboursement).

Ces efforts se rajoutent à l'annulation des mesures d'urgence qui avaient conduit à réduire les taux de prise en charge, à présent, remontés à leur niveau antérieur, rendue possible grâce au bien meilleur résultat des comptes 2019 que prévu. Nous nous y étions engagés dès que la situation financière l'autoriserait.

Frank Gétreau - Président

Dans le numéro précédent de FNAS Infos, le n°68, l'édito de Frank Gétreau a été malencontreusement tronqué. Cette coupe sauvage ayant échappé à toutes les relectures, il nous apparaît important que toutes et tous puissiez profiter de l'intégralité de ce texte qui se terminait, à cause de cette coupe, de façon anormalement abrupte.

Partie manquante dans le n°68

Auparavant, le 31 octobre 2019, nous avons finalement obtenu l'augmentation tant attendue du taux de cotisation au FNAS appliqué à nos employeurs (effective au 1^{er} janvier 2020). Cette décision réaffirme l'importance des missions du FNAS et souligne la volonté de permettre à nos salariés de bénéficier de leurs droits légitimes.

Naturellement, les voyages de printemps ont été annulés tout comme les journées d'étude d'été et nous avons dû reporter l'Assemblée Générale au 28 septembre.

La paralysie d'une grande partie de la société et, en particulier, de tout notre champ professionnel aura, entre autres conséquences, un énorme impact financier pour celles et ceux qui en relèvent et donc pour le FNAS.

Même si nous ne sommes pas en danger pour le moment, cela nous a conduits à revoir terriblement à la baisse un budget prévisionnel 2020 réaliste (donc devenu déficitaire) et nous resterons très attentifs à l'évolution de la situation qui demeure inquiétante.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce numéro plus court que d'habitude et assez technique (pour les raisons exposées précédemment), le FNAS fait progressivement peau neuve (nouvelle charte graphique à commencer par son logo, site en reconstruction...).

Ce n'est qu'une partie visible du travail entrepris pour nous améliorer.

En effet, les élus du FNAS ont engagé une réflexion en profondeur sur le sens politique de sa mission et la pertinence de ses offres à venir, repensées (davantage éloignées du secteur marchand, plus écoresponsables...) et qui témoignent mieux de notre philosophie que j'ose presque qualifier d'humaniste.

« Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? »

Un certain nombre d'entre vous se pose cette question en recevant ce journal. Certains connaissent la réponse, d'autres croient la connaître et d'autres encore aimeraient savoir. Certains ont vu cet acronyme sur leur bulletin de salaire, d'autres pas. Il nous a semblé important pour tous de publier dans notre journal, **FNAS INFOS**, cette mise au point sur ce qu'est réellement le FNAS.

« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »



Oui d'accord !! Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Les comités d'entreprise ont été inventés après-guerre pour permettre à tous de profiter de leurs tout nouveaux congés payés pour partir en vacances.

Près de trente ans plus tard, lors de la négociation de la convention collective, les employeurs et les salariés du spectacle vivant subventionné s'entendent pour que tous les salariés puissent bénéficier d'un équivalent, même et surtout lorsqu'ils sont trop peu nombreux pour bénéficier d'un comité d'entreprise.

C'est la création du FNAS en 1973 par le SYNDEAC et la Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT.

Le FNAS est donc créé pour vous aider à partir en vacances, à financer ces vacances et aussi vos activités de loisirs. La convention collective crée en même temps un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle, l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Forcément, il a été nécessaire de définir quelques règles et, malgré ces règles que tous nous trouvons toujours un peu trop nombreuses, le FNAS aide chaque année un grand nombre d'entre vous à prendre des vacances dans le lieu de son choix.

Non, vous n'êtes pas obligés de partir en voyage organisé avec vos collègues de travail pour bénéficier du FNAS.

Dans FNAS INFOS, nous présentons essentiellement les séjours particuliers, les séjours de saison que nous vous proposons, ceux que vous ne retrouverez pas à d'autres moments. Cela occulte souvent le fait qu'en dehors de ces destinations et modes de vacances spécifiques, tous les séjours que vous proposent les professionnels français du tourisme, social ou marchand, ouvrent droit à prise en charge.

Le FNAS, avec de nombreux autres comités d'entreprise, a investi dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien d'un tourisme social.

Les lieux de séjours sont nombreux, du secteur du tourisme social ou non, répartis sur tout le territoire. Vous êtes entièrement libre de choisir celui qui vous convient, à condition que votre séjour soit organisé par un professionnel du tourisme immatriculé ou référencé par Atout France ou sur nos listes de structures du tourisme social.

Cela exclut effectivement les locations entre particuliers et autres échanges d'habitations. L'autre exclusion est basée sur la définition du séjour, un séjour implique qu'il y ait un hébergement. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans un hébergement donnant droit à prise en charge.

Mais malgré ces limites, ce sont chaque année plusieurs milliers de personnes qui bénéficient de l'aide du FNAS pour partir en vacances, faire du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée, et nous faisons tout pour vous compter bientôt parmi eux.

Où en sommes-nous en cette année mouvementée ?

L'arrêt des activités de spectacle et les confinements ont amené les élus du FNAS à mettre en œuvre des mesures adaptées à la situation.

Je ne reviens pas sur tout ce qui a été fait mais seulement sur ce que nous continuons à appliquer.

Les mesures exceptionnelles

Remboursement intégral des séjours annulés

- Le gouvernement, pour la sauvegarde des opérateurs de tourisme, a permis que les séjours annulés à cause de cette crise sanitaire ne soient pas remboursés mais remplacés sans pénalité par des avoirs d'un montant équivalent valables 18 mois.
- Pour ceux d'entre vous qui souhaitaient obtenir un remboursement plutôt que de garder le coût du séjour immobilisé, nous vous avons remboursé l'intégralité de ce que vous avez avancé sur le séjour en prenant les avoirs à notre nom.
- Nous continuerons à pratiquer ces modes de remboursement exceptionnels pour vous permettre, si vous le souhaitez, de réserver sans risques des séjours d'hiver et de printemps, en espérant que l'été prochain sera moins incertain.
- Nous vous garantissons donc le rachat de votre avance en échange d'un avoir à l'ordre du FNAS pour les séjours que vous réserverez et qui, faisant l'objet d'une prise en charge du FNAS, seraient annulés suite à la crise sanitaire.

Maintien des droits au FNAS

- Les élus du FNAS ont décidé de maintenir les droits ouverts pour tous les salariés pendant la période de confinement.
- À ce jour, ce maintien est acté jusqu'au 31 décembre 2020 pour tous ceux dont les droits se sont fermés après le 31 octobre sans se rouvrir (dans la mesure où la date de réouverture des salles reste au 15 décembre).

Période d'examen des droits à venir

- Cette période de maintien des droits sera neutralisée pour l'examen des futurs droits, la période d'examen de temps de travail sera donc augmentée de 8 mois elle aussi. Là encore, les élus du FNAS seront susceptibles d'augmenter cette durée en fonction des conditions futures.

Prise en compte des temps déclarés en « activité partielle »

- Dans la mesure où les entreprises nous transmettent les données, les temps de travail déclarés seront pris en compte de la façon habituelle, c'est-à-dire comme s'ils avaient été travaillés. N'hésitez pas à relancer vos employeurs pour qu'ils nous transmettent vos temps de travail accompagnés de leur contribution.

Prise en compte des promesses d'embauche annulées

- Sur présentation de courriers, courriels, planning prévisionnel indiquant des dates d'embauches qui ont été par la suite annulées sans que l'employeur les aient déclarées au FNAS, nous intégrerons ces temps de travail prévus et annulés comme s'ils avaient eu lieu.
- Nous continuons d'étudier les cas particuliers en fonction de vos demandes.
- N'hésitez pas à nous solliciter lorsque vous n'êtes pas sûr de remplir les conditions. Pour cela, envoyez un courriel à contact@fnas.net à mon intention.

Les nouveautés 2020 dans le traitement de vos prises en charge

- Bien que le FNAS poursuive sa mutation vers un fonctionnement diminuant le papier, les règles fiscales et comptables nous imposent encore des justificatifs papier malgré quelques adaptations à la marge lorsque le justificatif n'existe que sous forme numérique. C'est pourquoi, pour vos demandes de prises en charge de loisirs ou de séjours, nous avons besoin d'un envoi par courrier des justificatifs comptables de vos demandes. Nos échanges se font de plus en plus par courriel.

Mais toute médaille a son revers, la facilité de communication par courriel fait que les questions/ réponses qui se traitaient en un aller-retour de courrier se traitent trop souvent en 3, 4 allers-retours de courriel, voire plus.

Faute de gagner du temps certaines fois nous en perdons !

- L'ouverture de l'Espace Ouvrant Droit, EOD pour les intimes, vous permet enfin, depuis quelques mois, de consulter en quasi temps réel ce que le FNAS connaît de vous et de vos demandes de prises en charge (voir Fnas Infos n°68 ou <https://eod.fnas.net> ; S'INSCRIRE).

Remboursement et règlement par virement bancaire

- Nous vous versons donc par virement bancaire depuis maintenant 8 mois l'aide que nous apportons. Transmettez-nous votre RIB avec votre demande ou par courriel séparé et n'oubliez pas de nous en renvoyer un après chaque changement de vos coordonnées bancaires.
- Vous pouvez aussi nous régler vos commandes de « Chèque Lire® », Carte loisir, Carte Paris-Musées ou abonnement Deezer par virement bancaire.
- Envoyez-nous votre demande par courriel à commandes@fnas.net en indiquant que vous souhaitez régler par virement, si vous n'avez pas notre RIB, précisez-le, nous



vous l'enverrons. Votre commande ne pourra être traitée que si votre virement a bien été crédité sur notre compte.

Accusé de réception de vos demandes

- Depuis le début de cette année, lorsque nous recevons votre demande de prise en charge, nous vous envoyons par courriel, un accusé de réception vous indiquant le délai probable de traitement de votre demande.
- Cela vous permet de savoir très vite que votre courrier est bien arrivé dans nos locaux.
- Merci de nous envoyer votre adresse courriel à contact@fnas.net pour avoir ce retour plus vite et vous permettre d'accéder à votre Espace Ouvrants Droit.

L'espace Ouvrants Droit

- C'est un espace privé, un site internet du FNAS sécurisé et dédié. Il contient une copie des données que le FNAS connaît sur vous.
- Vous pouvez les consulter, y apporter des modifications, des compléments ou nous demander de le faire pour certaines informations plus sensibles.
- Nous maîtrisons l'intégralité de la chaîne de transmission de vos données jusqu'à ce que vous vous connectiez.
- Il vous revient alors de ne pas divulguer vos informations de connexion car ce sont elles qui donnent accès à vos données personnelles.
- Le FNAS applique le RGPD et l'applique d'ailleurs depuis toujours, bien avant que ce règlement existe et bien avant que la CNIL elle-même existe.
- Vos données vous appartiennent et en dehors de la liste de vos temps de travail transmises par vos employeurs, nous n'avons que les informations que vous nous donnez librement. Nous ne les conservons que le temps nécessaire aux traitements de vos demandes et de votre qualité d'électeur de l'AG du Fnas.

Nouveaux tarifs DEEZER à partir de janvier 2021 !

- Nous avons obtenu de Deezer de meilleures conditions, et l'accès à tarif très préférentiel à l'abonnement individuel HIFI. Les nouveaux tarifs seront appliqués pour vos commandes arrivées à partir du 4 janvier, voir en page 39 la nouvelle grille.

HIVER 2021

Découvrez les sur notre site :
www.fnas.net
Rubrique Activités de Séjours – Ski

Vous pouvez réserver vos vacances d'hiver, celles de février. Nous vous proposons des destinations dans les Alpes, les Pyrénées et le Massif central dans des villages de vacances du tourisme social.

PRINTEMPS 2021

Nous vous proposons de nouveau le Portugal, destination annulée au printemps 2020 ainsi qu'une seconde destination en France pendant les vacances de printemps.

Les deux semaines proposées sont celles-ci : du 17 au 24 avril et du 24 avril au 1^{er} mai.



Le séjour au Portugal, à l'extrême sud du Portugal dans un Club 3000 de TOURISTRA situé à Albufeira, la célèbre station balnéaire de l'Algarve.

Le climat y est doux et tempéré et vous pourrez prendre du repos et aussi découvrir ce beau pays.

Logés à 150 m de la plage publique, à 10 minutes de marche du centre-ville, partir à la découverte d'Albufeira et de ses environs vous conduira à la rencontre des habitants, de leurs coutumes et savoir-faire.

Des balades au profit d'associations locales vous sont aussi proposées. Bien entendu vous restez libre de vos activités pendant l'une des deux semaines que nous proposons.

Les départs se feront depuis Paris et comme toujours, les frais de transport jusqu'à l'aéroport de départ seront intégralement pris en charge suivant les règles habituelles.

Nous avons négocié pour vous un prix spécial, 880 € par personne en chambre double et pension complète, transport compris.



Le second séjour inaugure pour le FNAS un nouveau type de séjour, de découverte de l'environnement, de nos régions, plus écologique.

C'est un séjour dans le village de vacances Le Lac Marin à Soustons, qui comprendra des visites guidées en groupe mais aussi du temps libre pour que vous puissiez profiter de l'environnement et des nombreuses pistes cyclables en site propre des alentours.

Nous vous fournirons les vélos afin que vous puissiez en profiter.

Le Village bénéficie de l'Écolabel Européen. Il est situé à 500 m de Vieux Boucau, longé par la Vélodyssée, la piste cyclable qui longe la côte atlantique de Roscoff à Hendaye. Il est aussi labellisé « *AFNOR mesures sanitaires Covid-19* ».

Nous n'organiserons pas de voyage de groupe depuis Paris, mais nous organiserons des transports depuis la gare de Dax ou l'aéroport de Biarritz-Pays Basque pour ceux qui le désirent.

Seuls les repas du soir seront compris, les gîtes équipés permettent d'être autonome pour les autres repas. Le prix définitif n'est pas encore fixé mais sera dès que possible indiqué sur notre site. Ce sera un prix bas auquel nous ajouterons la prise en charge du transport.

Écrivez-nous à printemps2021@fnas.net si vous êtes intéressé par l'une ou l'autre des propositions. Vous trouverez les informations plus détaillées et les fiches d'inscription sur notre site www.fnas.net rubrique : Activités de séjours/Printemps.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

28 septembre 2020



Une première !

La crise sanitaire a totalement bousculé les calendriers 2020 pour la tenue des Assemblées générales.

Le FNAS n'y a pas échappé et nous avons dû, pour la première fois, tenir une Assemblée générale très tardive, avec un effectif très réduit présent et la majorité des participants en visioconférence. Cette assemblée s'est finalement tenue le 28 septembre au lieu de la fin juin comme à l'habitude.

Les votes ont été envoyés par courriel directement à notre huissière qui a ainsi pu attester de leur régularité.

Malgré la distanciation due à la visioconférence et les masques, il a pu y avoir tout de même quelques débats au cours de cette assemblée. Nous étions dans un lieu équipé pour ce genre de réunion mixte.

Je tiens à remercier ceux qui se sont déplacés pour être présents, notamment la Présidente de la Commission de suivi et le Président du FNAS venus tous deux du sud de la France pour cette Assemblée générale somme toute peu ordinaire !

Avant cette assemblée, il n'avait pas été possible d'imprimer pour que vous receviez assez tôt le numéro habituel de Fnas Infos contenant les rapports d'activité et financier de l'exercice.

Vous trouverez donc en pages suivantes, l'ensemble des documents d'avant et après l'AG, le rapport d'activité 2019, le rapport financier 2019 et le procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 septembre 2020.



Depuis, il s'est passé un monde...

Si ce rapport d'activité du FNAS rendra compte de l'année 2019, décalage calendaire sanitaire oblige, avec la déflagration sociale et professionnelle qui en a découlé pour notre secteur d'activité, nous ne pouvons pas ne pas évoquer les mois hors norme que nous venons de traverser et que personne ne pouvait imaginer.

L'encre du rapport de Jean-Paul Delevoye était à peine sèche et le gouvernement d'Édouard Philippe préparait un projet de réforme universelle par points. L'appel à mobilisation du 5 décembre contre le projet de réforme des retraites n'était pas encore déterminé. Et personne d'entre nous ne s'attendait à ce que nous allions vivre par la suite.

Une grève historique, tout d'abord, pour défendre et améliorer notre système de retraite actuel et le pérenniser en trouvant de nouvelles formes de financement. Si certains peuvent avoir le sentiment que la bataille fut gagnée « par forfait » le 16 mars par la suspension du projet de réforme, n'oublions pas que le gouvernement a reculé suite à une mobilisation sans précédent, au rejet de la réforme par une majorité de la population et au retard pris lors des débats parlementaires.

Depuis le mois de mars, nous avons appris à connaître le coronavirus et nous sommes en train d'apprendre à vivre avec. Nous avons perdu des amis, des camarades, de la famille.

Un temps, le microbe à l'origine des plus sévères mesures de confinement jamais imaginées en temps de paix a semblé briser les cloisons de l'espace social : le banquier de Wall Street et le travailleur chinois n'étaient-ils pas soudain soumis à la même menace ? Et puis l'argent a repris ses droits. D'un côté, les confinés des villas, qui télétravaillent un orteil dans la piscine ; de l'autre, des télétravailleurs cloîtrés dans un appartement exigu où résonnent les braillements des marmots ; des sans-logis qui aimeraient bien pouvoir rester chez eux... et les invisibles du quotidien, soignants, agents de surface, caissières de supermarché et salariés de la logistique pour une fois sortis de l'ombre, car soumis à un risque que les mieux lotis s'épargnent. Ainsi, le pays a pris la mesure de l'utilité sociale des métiers de ceux qui « n'étaient rien », de ces « premiers de corvée » essentiels à la vie du pays et à sa population, pourtant si mal rémunérés et si peu considérés par le premier des « premiers de cordée ».

« Le capital est une fiction, puisque sans le travail, il ne peut exister. » Louise Michel.

Le confinement, fut aussi un moment où chacun s'est arrêté et a réfléchi...

Souvent nous pouvions entendre : « La politique, ça ne me concerne pas. » Jusqu'au jour où chacun comprend que ce sont des choix politiques qui ont obligé des médecins à trier les malades qu'ils vont tenter de sauver et ceux qu'ils doivent sacrifier. Et les regards de se tourner vers la puissance publique : l'État, source d'aggravation du problème par son obstination à briser le système de santé et pourtant seule instance susceptible d'ordonner et de coordonner une réponse à l'épidémie.

Chacun sait dorénavant ce qu'il en coûte de confier à des chaînes d'approvisionnement étirées à travers le monde et opérant sans stocks le soin de fournir à un pays en détresse les millions de masques sanitaires et

produits pharmaceutiques, dont dépend la vie de ses malades, de son personnel hospitalier, de ses livreurs, de ses caissières. Chacun sait aussi ce qu'il en coûte à la planète d'avoir subi les déforestations, les délocalisations, l'accumulation des déchets, la mobilité permanente...

Le financement de la sécurité sociale et de la protection sociale a aussi été au centre des débats et des réflexions. La période a tristement avéré ce qui fut maintes fois dénoncé : l'hôpital public est insuffisamment financé et le paiement à l'acte (imposé par Roselyne Bachelot) a fait basculer le service public dans une gestion entrepreneuriale. Plus largement, la crise sanitaire a démontré l'importance et la centralité des services publics et la nécessité de partir à la conquête des services publics du 21^e siècle. Socle indispensable de la solidarité, de la citoyenneté, de la démocratie, de l'émancipation et du développement économique, les services publics démontrent chaque jour leur efficacité et leur capacité d'adaptation pour continuer de répondre aux besoins et nous permettre de faire face à la crise. Ils sont aussi un puissant levier de transformation, pour une société plus juste, solidaire, émancipatrice, respectueuse de l'environnement, fondée sur l'intérêt général. Ils doivent échapper à toute logique de marché, être présents sur l'ensemble du territoire et leur périmètre doit être renforcé : éducation, formation, action sociale, santé, emploi, justice, sécurité, logement, transports, énergie, eau, culture, information et communication.

La crise sanitaire a eu également des conséquences sur la démocratie sociale dans les entreprises, et le gouvernement de la mettre à profit pour accentuer encore davantage la casse des droits sociaux. Le Code du travail, déjà largement saccagé, est mis entre parenthèses pour des durées variables. Partout, le prix de la crise se paie en licenciements, en reculs sociaux, en pauvreté et en exclusion.

Ce virus, décidément très politique, fut aussi un révélateur impitoyable des inégalités et des oppressions. En France, l'urgence de la réouverture des écoles a pu ainsi être discutée en termes d'obligation d'alimentation des enfants des couches populaires, actant ainsi, sans sourciller, que des enfants vivant dans ladite « huitième puissance mondiale » ont faim quand les écoles restent fermées. De la même façon, alors que le confinement a entraîné une hausse vertigineuse des violences faites aux femmes et aux enfants, cela n'a pas soulevé une prise de conscience sociale généralisée sur l'oppression des femmes, mais seulement une constatation froide des dégâts du confinement, considérés comme presque naturels. L'épidémie a également frappé lourdement les travailleurs qui, en raison de leur activité dans le secteur informel, ne pouvaient pas bénéficier du chômage partiel ou qui, pour d'autres raisons, voyaient leurs charges de vie quotidienne s'alourdir. Conséquence, la faim s'est répandue dans les quartiers populaires.

La crise sanitaire s'accompagne maintenant d'une crise économique et sociale. L'urgence n'est pas un plan de relance composé de cadeaux sans contreparties aux entreprises : c'est un plan de rupture avec les politiques menées jusque-là, un véritable plan de transformation pour en finir avec les dogmes qui ont conduit à négliger les besoins prioritaires des populations.

Certains secteurs d'activité sont aujourd'hui en très grande difficulté. Le secteur de la culture, lui, est quasiment à l'arrêt depuis le mois de mars. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le Premier ministre vient d'annoncer que 2 milliards sur 100 du plan de relance seront consacrés à la Culture. Reste à savoir s'il s'agit d'un effet de communication ou des aides vraiment fléchées vers la création et l'emploi.

Le spectacle vivant en premier lieu, mais aussi le cinéma et l'audiovisuel sont dans une situation catastrophique, malgré certaines mesures prises avant l'été. Il n'est plus question, en réalité, d'une reprise ou d'une relance, mais d'une adaptation longue de l'activité à la crise sanitaire.

Pour les salariés intermittents, le décret concernant leur régime spécifique d'assurance chômage repousse le problème à l'été prochain et en sauvera une partie de la faillite personnelle. Mais il faudra tout de même justifier, au plus tard dans un an, de 507 heures de travail sur une période limitée. Or, l'activité quasi nulle entre mars et septembre fait déjà perdre six mois. Sur la saison 2020-2021, on s'attend à un effet d'entonnoir : il faut ajouter, aux spectacles déjà programmés, tous ceux annulés depuis mars, et une baisse d'activité générale : spectacles, interventions dans les écoles, les entreprises ou les institutions publiques, représentations scolaires, ateliers... Tout est restreint.

Les salariés intermittents ont obtenu certes un délai supplémentaire pour accumuler du travail, mais moins de possibilités pour en trouver, et encore moins pour en tirer des revenus. Parfois, justifier de 507 heures de travail au 31 août 2021 sera impossible.

La saison qui s'ouvre sera donc, pour notre secteur comme pour l'ensemble de l'économie mondiale, pleine de doutes et d'angoisses. Ce que le décret du 29 juillet offre aux professionnels du spectacle, c'est le devoir impérieux de chercher du travail, dans l'angoisse permanente de ne pas en trouver assez. Quant aux nouveaux entrants, il les laisse sur le bord du chemin.

Nous le verrons plus après, le Conseil de Gestion et l'équipe du FNAS ont œuvré d'arrache-pied en adaptant les règles d'ouverture et de prolongation des droits pour aider au mieux les ouvriers et leur famille à affronter ce cataclysme. Et comme nous allons l'exposer, ce sont les résultats inattendus de l'année 2019 qui l'ont permis dès l'immédiat de la crise.

Rappelons que sur l'exercice 2018 « ... la stagnation, voire la baisse des salaires dans tous les types de structures, la diminution du volume d'emploi, l'augmentation des bénéficiaires et le manque de participation des employeurs à toute augmentation du taux de cotisation avaient amené le FNAS à être en sérieuse difficulté financière... ».

Cette situation avait obligé le Conseil de Gestion, pour sauvegarder le FNAS, à prendre des mesures d'urgence, qu'il espérait ponctuelles, se traduisant une fois de plus par une réduction des taux de prise en charge des salariés en préservant, cependant, le financement des colonies de vacances.

L'année 2018 s'achevant sur un report à nouveau déficitaire de plus de 700 000 €, le budget prévisionnel 2019, présenté et adopté à l'Assemblée générale, fut donc d'une grande prudence tant sur les ressources que sur les dépenses.

Contre toute attente, entre les recettes imprévisibles, détaillées dans le rapport financier, la baisse des activités, des frais de gestion et de la masse salariale, 2019 se clôt sur un résultat positif de plus de 1 300 000 €. Le coût des activités a été plus faible que prévu, probablement suite aux forts mouvements sociaux de l'automne et au choix d'un certain nombre d'ouvriers et de salariées de ne pas demander d'aide au FNAS en raison de la baisse des taux. Concernant les frais de gestion et la masse salariale, la baisse du coût de collecte auprès des entreprises, la suppression de la journée d'étude d'hiver, le décalage en toute fin d'année d'embauches pour surcroît d'activité expliquent la majeure partie de la différence constatée sur ces postes. Ce sont cependant, pour la plus grande partie, des baisses conjoncturelles. Cette baisse imprévisible de plus de 500 000 € s'est ajoutée à la hausse tout aussi imprévisible des recettes.

Un bien contre un mal, ce résultat permet ainsi au FNAS, certes de résorber le déficit de 2018, mais surtout de faire face à la crise sociale que nous vivons en prenant les mesures nécessaires pour aider au mieux les ouvriers et salariées.

Les ouvriers droit

Ouvriers droit	2018	2019	Écart 2018 / 2019	Nb d'ouvriers droit ayant bénéficié d'au moins 1 PEC		Écart 2018 / 2019
				2018	2019	
Permanents	15 234	15 090	-0,95 %	4 334	4 037	-6,85 %
<i>dont moins de 11</i>	8 005	6 650	-16,92%			
Intermittents	25 188	26 426	+ 4,91 %	7 525	7 498	-0,36 %
<i>dont artistes</i>	15 506	16 297	+ 5,10 %			
Total	40 422	41 516	+ 2,70 %	11 859	11 535	-2,73 %

- Les salariés permanents des entreprises d'au moins 11 sont 8 440, ils représentent 55,93 % des salariés permanents (7 229 en 2018).
- Les artistes représentent 61,67 % des salariés intermittents (61,56 % en 2018).
- Les techniciens et personnels administratifs (10 129) représentent 38,33 % des salariés intermittents (9 682 en 2018).
- Le nombre d'artistes permanents est de 264 sur 15 090 (286 en 2018).

Alors que le nombre d'ouvriers droit était en hausse constante, en 2019 il accuse une légère baisse. Celle-ci est due notamment aux mesures d'urgences prises pour maîtriser le déficit en impactant les taux de prises en charge, mais aussi en partie aux mouvements sociaux.

Les entreprises

Le nombre d'entreprises appelées à cotiser est passé de 9 276 en 2018 à 8 885 en 2019, soit une baisse de 391 entreprises (- 4,22 %).

En 2019, 286 entreprises ont été désaffiliées pour cause de fermeture (140 en 2018), 266 se déclarent sans activité.

Cette baisse du nombre d'entreprises est à relativiser : la majorité de ces entreprises relevant du secteur ont migré vers le CASC, enfin en ordre de marche, « équivalent » du FNAS de la convention collective du théâtre privé.

Sur ces 8 885 entreprises :

8 695 sont sans CSEC (moins de 11 salariés – effectif équivalent temps plein) vs 8 684 en 2018 ;

190 avec CSEC (plus de 11 salariés – effectif équivalent temps plein) vs 209 en 2018 ;

24 CE d'ordre public sont affiliés au FNAS (plus de 50 salariés – effectif équivalent temps plein).

Les cotisations :

Sur l'exercice 2019, elles sont de 8 330 625 €, soit en hausse de 5,18 %.

Les cotisations des entreprises d'au moins 11 salariés sont de 2 993 053 €.

En 2019, elles représentent 35,93 % de l'ensemble des cotisations, vs 29,74% en 2018.

- Les cotisations des entreprises de moins de 11 salariés, elles, sont de 5 337 572 €.
- La cotisation moyenne par entreprise est de 905 €, contre 827 € en 2018, soit une hausse de 9,48 %.
- Celle des entreprises d'au moins 11 salariés est de 8 431 €, contre 8 200 € en 2018 (+ 2,82 %).
- Celle des entreprises de moins de 11 salariés est de 616 €, elle était de 619 € en 2018 (-0,37 %).

Comme dit plus avant, ce résultat est inattendu et était imprévisible. À noter cependant, la légère baisse continue de la cotisation moyenne des entreprises de moins de 11 salariés, alors que celle des entreprises d'au moins 11 salariés, elle, accuse une progression de presque 10 %. Pour autant, cette hausse, mise en regard du nombre

d'ouvrants droit permanents en baisse tandis que le nombre d'intermittents augmente, ne peut que nous interroger.

Nous appelons les employeurs à ne pas répondre au chant des sirènes ministérielles sur le sempiternel coût du fonctionnement.

Défendre le fonctionnement, c'est défendre les métiers nécessaires à l'activité de nos outils de travail, à leur bon ordre de marche en permettant le suivi des évolutions techniques et de sécurité permanentes, essentielles à l'activité artistique comme à l'accueil du public. Nos théâtres ne sont pas des lieux dans lesquels il suffit de donner la clé. Ils sont des lieux de création et d'accueil. Ils sont les lieux permanents de la vie artistique dans lesquels l'ensemble de nos métiers s'exercent. Cela est à défendre par tous pour l'ambition et la juste considération de notre secteur d'activité.

Les prises en charge (PEC)

Leur baisse est à mettre en parallèle avec celle du nombre d'ouvrants droits en ayant bénéficié et les causes en sont les mêmes. Mesures d'urgences, dont l'annulation du séjour d'automne dans une capitale européenne, mouvements sociaux, la migration des ouvrants droits vers le CASC, elle, ne sera pas perceptible avant le second semestre 2020. Notons cependant dans le tableau des PEC par quotients familiaux (QF) que ce sont sur les QF les plus forts, les plus touchés par la baisse des PEC, que la baisse est la plus importante.

Nombre de prises en charge par activité de Séjours

Séjours	2018			Écart	2019			Écart
	Ouvrant droit	Ayant droit	TOTAL PEC	2017/2018	Ouvrant droit	Ayant droit	TOTAL PEC	2018/2019
Colonies	30	1 588	1 618	-0,68 %	38	1 652	1 690	4,45 %
Grille 1	6 461	9 257	15 718	8,69 %	6 278	9 127	15 405	-1,99 %
Transports	5 638	8 025	13 663	8,92 %	5 595	7 960	13 555	-0,79 %
Total G1	12 129	18 870	30 999	8,26 %	11 911	18 739	30 650	-1,13 %
Grille 2	275	399	674	-7,16 %	285	377	662	-1,78 %
Transports	173	295	468	-8,41 %	200	288	488	4,27 %
Total G2	448	694	1 142	-7,68 %	485	665	1 150	0,70 %
Grille 3	774	1 081	1 855	-3,99 %	628	946	1 574	-15,15 %
Transports	353	600	953	-4,60 %	328	584	912	-4,30 %
Total G3	1 127	1 681	2 808	-4,20 %	956	1 530	2 486	-11,47 %
TOTAL	13 704	21 245	34 949	6,55 %	13 352	20 934	34 286	-1,90 %

Les nuitées

GRILLES	Nuitées 2018	Nuitées 2019	Écart 18/19
COLONIES	11 163	11 364	1,80 %
SEJOURS GRILLE 1	120 299	115 804	-3,74 %
SEJOURS GRILLE 2	5 085	4 735	-6,88 %
SEJOURS GRILLE 3	13 668	11 248	-17,71 %
Total général	150 215	143 151	-4,70 %

Nombre de prises en charge par activité de Loisir

LOISIRS	2018	2019	Ecart 2018/2019
Loisirs dont sport	55 484	55 079	-0,73 %
Chèques Lire	7 901	7 006	-11,33 %
Chèques Disque	557	0	
TOTAL	63 942	62 085	-2,90 %

Nombre de prises en charge par quotients familiaux (QF)

Quotient	PEC	2018	2019	Ecart		Quotient	PEC	2018	2019	Ecart		
Familial	Séjours	Total PEC	Total PEC	18/19		Familial	Loisirs	Total PEC	Total PEC	18/19		
	par taux						par taux					
-350	70 %	3 981	4 019	0,95 %		-350	70%	7 593	7 286	-4,04 %		
350 à 450	65 %	3 441	3 474	0,96 %		350 à 450	65%	5 898	5 846	-0,88%		
451 à 550	60 %	4 286	4 227	-1,38 %		451 à 550	60%	7 523	7 254	-3,58%		
551 à 650	55 %	5 383	4 993	-7,25 %		551 à 650	55%	9 129	8 767	-3,97%		
651 à 750	50 %	4 962	4 946	-0,32 %		651 à 750	50%	8 421	8 581	1,90%		
751 à 850	45 %	4 141	4 135	-0,14 %		751 à 850	45%	7 158	6 993	-2,31%		
851 à 950	40 %	2 911	3 146	8,07 %		851 à 950	40%	5 359	5 168	-3,56%		
951 à 1100	35 %	2 734	2 510	-8,19 %		951 à 1100	35%	5 458	5 466	0,15 %		
1101 à 1250	30 %	1 587	1 340	-15,56 %		1101 à 1250	30%	3 020	2 783	-7,85 %		
Plus de 1250	25 %	1 523	1 496	-1,77 %		Plus de 1250	25%	4 383	3 941	-10,08 %		
	Total	34 949	34 286	-1,90 %	Total variation		Total	63 942	62 085	-2,90%	Total variation	
				-2,46 %	Moyenne						-3,42 %	Moyenne

Les bénéficiaires

GRILLE 1	AD	OD	Total Général	2018 G1	Ecart 2018/19
Bénéficiaires 2019	7236	4563	11799	12023	-1,86 %
GRILLE 2	AD	OD	2019 G2	2018 G2	
Bénéficiaires 2019	351	264	615	618	-0,49%
GRILLE 3	AD	OD	2019 G3	2018 G3	
Bénéficiaires 2019	863	581	1444	1715	-15,80 %
GRILLE LOISIRS	AD	OD	2019 LOISIRS	2018 LOISIRS	
Total général 2019	12432	11372	23804	24571	-3,12 %

La formation - les Journées d'étude

Les journées d'études 2019 en Avignon ont réuni 88 représentants des salariés (70 en 2018). Par mesure d'économie, il n'y a pas eu de journées d'étude d'hiver.

2020 : tenir et bâtir l'après...

Ça commençait pourtant bien !

Comme nous nous y étions engagés dès que la situation financière l'autoriserait, les mesures d'urgence réduisant le niveau de prise en charge des ouvriers droit ont été annulées.

Enfin, les partenaires sociaux de la CCNEAC (Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles) se sont accordés sur l'augmentation de 0,2 % du taux de contribution au FNAS, cet accord est en cours d'extension. Rappelons que ce taux n'avait pas bougé depuis plus de 40 ans.

Et puis ...

La sidération du confinement et du contexte sanitaire fut de courte durée pour le FNAS qui s'est organisé pour assurer la continuité de son fonctionnement. Malgré les difficultés d'organisation, l'équipe et le Délégué général ont été sur le pont en permanence et nous les remercions aussi vivement que chaleureusement de leur implication professionnelle et sociale au service des ouvriers droit et leur famille.

Côté instances (Bureau Exécutif, Conseil de Gestion, Commission de Suivi, Commission Financière), dans un même élan, élus, membres de droit des organisations syndicales et représentants des employeurs ont fait front commun pour soutenir les ouvriers droit et les entreprises face à une situation aussi inédite qu'anxiogène, sanitaires comme professionnellement.

Parmi les mesures les plus importantes mises en œuvre pour les ouvriers droits :

Maintien des droits au FNAS et période d'examen des droits à venir :

- Les élus du FNAS ont décidé de maintenir les droits ouverts pendant la période pour les salariés dont les droits l'étaient au 12 mars 2020.
- À ce jour, ce maintien est acté jusqu'au 31 août 2020. En fonction des conditions et des dates de reprise possible du travail dans nos structures, les élus du FNAS pourront repousser cette date limite. À cette heure, les droits sont maintenus ouverts jusqu'à 6 mois de plus.
- Cette période de maintien des droits sera neutralisée pour l'examen des futurs droits, la période d'examen de temps de travail sera donc augmentée de 6 mois elle aussi.
- Cette durée sera susceptible d'être augmentée en fonction des conditions constatées.

Prise en compte des temps déclarés en « activité partielle » :

Dans la mesure où les entreprises nous transmettent les données, les temps de travail déclarés seront pris en compte de la façon habituelle, c'est-à-dire comme s'ils avaient été travaillés.

Pour les entreprises, le FNAS a fait et fait encore du « sur mesure » pour les aider à faire face, en regard de leur situation. Saluons au passage les entreprises qui, malgré le chômage partiel, ont maintenu leur contribution au FNAS.

Et nous voilà en cette rentrée, à tâtons, au jour le jour, avec toutes les volte-face possibles au coin du plateau ou de la salle. Le moindre cas asymptomatique décelé pouvant anéantir toute l'organisation fragile mise en œuvre pour la reprise d'activité avec toutes les conséquences humaines sociales, professionnelles et culturelles que nous redoutons tous chaque jour, malgré nos masques.

Comme « il n'est pas utile d'espérer pour entreprendre », et comme nous l'avons dit en début de rapport, ce virus nous donne à réfléchir. Alors réfléchissons, réfléchissons à l'impact écologique et économique de nos vacances comme de nos activités culturelles et de loisirs. Les élus y œuvrent déjà, notamment sur les séjours, ce virus va sans doute accélérer les choix que nous aurons à faire pour vivre un temps libre et des vacances moins consuméristes et plus écoresponsables. Un monde d'après solidaire et heureux est possible, à nous de le vouloir...

Très très GRANDS mercis à Pierre et à l'Équipe
Éva LOYER - Secrétaire

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

Tous les montants présentés dans ce rapport sont arrondis sans décimale.

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous présentons le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

L'ensemble de ces documents vous a été adressé avec la convocation. Les chiffres donnés dans ce rapport sont le plus souvent issus de la présentation spécifique des comptes.

« L'Histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements mais elle justifie l'invincible espoir. L'histoire humaine n'est qu'un effort incessant d'invention, et la perpétuelle évolution est une perpétuelle création. »

Jean Jaurès, 30 juillet 1903 - Discours d'Albi

Le discours de Jean Jaurès, en 1903, se reflète douloureusement et amèrement dans notre miroir de cette année si particulière que nous tentons tant bien que mal de terminer et d'affronter à tous points de vue.

Lors du rapport financier de l'exercice précédent, nous confirmions un déficit certain en 2018, malgré tous nos efforts, et annonçons une année 2019 catastrophique.

Pour y faire face, nous avons dû, pour la troisième fois, faire porter l'effort financier sur l'ensemble des salariés, à notre grand désarroi, en diminuant une fois de plus les grilles de prise en charge, en restant malgré tout le plus équitable possible, par des mesures d'urgence qui modulaient la diminution des remboursements selon les Quotients Familiaux.

Puis arriva 2019 sur son navire bringuebalant, et alors que la négociation sur l'augmentation du taux de contribution au FNAS n'avancait pas beaucoup, nous avons appris le démarrage du CASC-SVP. Si le CASC-SVP est une avancée sociale pour les salariés du secteur privé, le faible taux de contribution des entreprises a deux effets induits : des prestations pour les ouvrants droits moindres que celles du FNAS et le choix de certaines entreprises à préférer le changement de convention collective dans le but de réduire leur cotisation, et ce, au détriment de leurs salariés. Ce démarrage allait donc amener plus de 800 entreprises à quitter le FNAS. Mais le nombre d'ouvrants droit quittant de ce fait le FNAS ne sera pas proportionnel au nombre de structures, car bon nombre de salariés intermittents travaillent dans des structures de l'un et l'autre champ, public et privé.

Heureusement, en fin d'année, la conclusion de l'avenant à la convention collective augmentant le taux de contribution au FNAS est venu contrebalancer les mauvais effets estimés de ce démarrage, nous permettant de rétablir les grilles du FNAS et de supprimer les mesures temporaires d'urgence. Nous sommes toujours au plus près de notre mission en faveur des plus démunis. Nous avons toujours insisté sur le fait que nous ne pouvions pas nous satisfaire de rabaissages successifs au détriment des ouvrants droit. Nous avons toujours tenu bon la barre pour ne pas perdre nos conquies sociaux, notre humanité et défendre l'ensemble de nos ouvrants droit et leur famille contre vents et marées.

1. Le résultat

L'année 2019 se termine avec un résultat positif de 1 328 753,39 euros, qui fait suite au résultat négatif de 338 921 euros en 2018.

À ce jour :

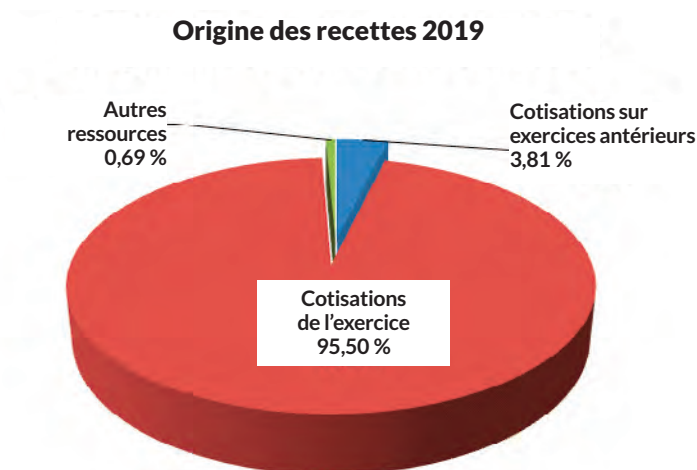
- le compte « autres réserves » s'élève à 3 500 000 euros
- le compte « report à nouveau » s'élève à -703 593,38 euros

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat au compte « report à nouveau » de l'exercice et de le ramener ainsi à 625 160,01 euros.

2. Les recettes

Le total des produits réalisés en 2019 s'élève à 8 545 512 euros, affichant une augmentation de +7,28 % par rapport à 2018.

Les recettes du FNAS proviennent à 99,32 % des cotisations contre 99,12 % en 2018.



Le montant des cotisations encaissées s'élève à 8 487 090 euros, soit une augmentation de 7,49 % par rapport à l'année précédente (0,58 % en 2018).

Il faut distinguer les cotisations de l'exercice des cotisations sur exercices antérieurs. Les cotisations de l'exercice affichent une hausse de 5,18 % (1,04 % en 2018), vraisemblablement due en partie, pour un certain nombre de structures, à une application tardive de la NAO de branche.

Nous constatons par ailleurs une nouvelle hausse des cotisations sur exercices antérieurs de + 44,02 % contre +13,42 % en 2018, résultat que nous pouvons attribuer en grande partie au nombre important de nouvelles structures affiliées en 2019, qui auraient dû le faire plus tôt. Cela nous amène à réitérer la demande faite lors du dernier Conseil de Gestion, aux organisations d'employeurs comme celles de salariés, d'obtenir la liste des structures appliquant la CCNEAC afin de nous permettre de relancer celles qui devraient être affiliées au FNAS et d'améliorer ainsi la visibilité sur nos recettes à venir.

Nous notons par ailleurs, pour cette année, 15 322 euros de pénalités de retard, contre 9 995 euros pour l'an dernier.

Les provisions pour créances douteuses baissent, passant ainsi de 26 429 euros en 2018 à 5 739 euros cette année.

Les créances perdues sur exercices antérieurs baissent, passant de 14 047 euros à 2 490 euros.

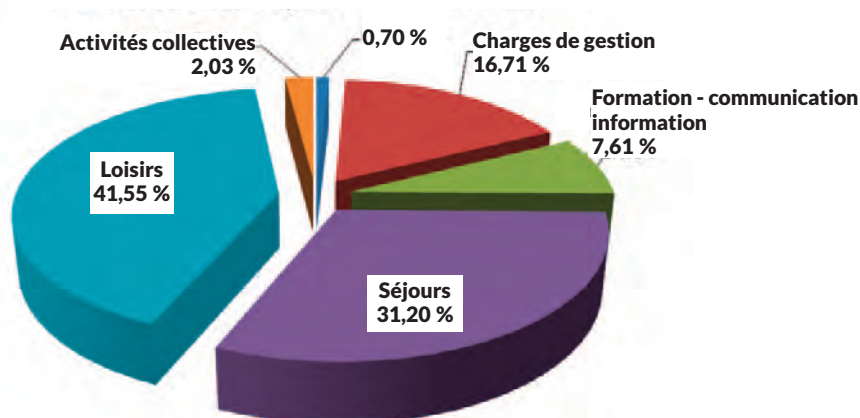
Les provisions pour CEC/CSEC mutualisées après deux ans sont de 60 577 euros ; ce montant exceptionnellement élevé est dû à l'effet des « ordonnances Macron » avec la mise en place de nombreux CSEC et de la décision prise de ne rien mutualiser en 2018 à leur suite.

3. Les dépenses

Le poste « Total des charges » passe à 7 216 759 euros en 2019 contre 8 304 370 euros en 2018, soit une diminution de 13,10 %.

Ce poste est constitué pour 83,14 % par des dépenses destinées à l'objet social, et pour 16,86 % par des dépenses liées aux frais de gestion (respectivement 83,98 % et 16,02 % pour l'exercice 2018).

Destination des dépenses exercice 2019



3.1. Les dépenses « Activités sociales »

Le poste « Activités sociales » subit cette année une baisse de 14,57 %, plus forte que celle prévue de 5,9 %.

Il apparaît que les mesures d'urgence ont probablement eu pour effet d'amener certains ouvriers à modérer leurs demandes au FNAS et que cela s'est ajouté à l'effet des mouvements sociaux de l'automne, qui ont généré une diminution des activités.

3.1.1. Les activités de séjours

Le poste « Activités de séjours » passe de 2 589 141 euros en 2018 à 2 272 028 euros en 2019, soit une baisse de 12,25 % malgré les mesures d'urgence qui entraînaient mécaniquement une baisse de 13,84 % pour un coût égal des séjours.

Nous constatons un léger fléchissement du nombre de prises en charge et de personnes concernées, même s'il est très faible : -1,9 % (-1,1 % pour la seule grille 1).

Nous constatons une hausse de 4,86 % en ce qui concerne le coût des colonies. La tendance à la baisse de ces dernières années est-elle en train de s'inverser ?

Les questions émises depuis plusieurs années restent malgré tout d'actualité : modification des usages, baisse des moyens financiers des familles, montée de l'individualisme qui touche aussi les enfants, plus réfractaires aux voyages de groupe ?

Nous constatons aussi la baisse de 20,55 % du montant des séjours en grille 2 et celle de 23,70 % pour les séjours en grille 3. Il est clair que c'est un effet des mesures d'urgence, plus fort sur ces grilles, qui a accentué la baisse théorique prévue.

3.1.2. Les activités de loisirs

Le total des postes « Activités de loisirs » voit aussi une baisse de 13,70 %, s'établissant à 480 261 euros, légèrement plus forte, environ 1 %, que la prévision du BP 2019. Cela s'explique probablement en partie par l'effet des mouvements sociaux de l'automne.

Il est à noter que l'augmentation des demandes d'abonnements et cartes, essentiellement Deezer, mais aussi Paris-Musées, continue à progresser.

3.1.3. Les activités et investissements à caractère collectif

Ce poste, qui marquait des fluctuations importantes depuis quelques années dues à une augmentation des traitements tardifs, fait l'objet d'une nouvelle présentation. Pour une meilleure lisibilité, la présentation spécifique des comptes fait apparaître, en regard du montant comptabilisé sur l'exercice, le montant des activités de l'année, en intégrant celles traitées l'année suivante et en enlevant celles concernant l'année précédente.

Le constat est que sur la base des valeurs corrigées, le montant de 2018 était en baisse de l'ordre de 3,43 % et que, pour 2019, nous constatons une baisse de 11,76 %. Cette baisse sur des activités que le FNAS a toujours cherché à favoriser, en raison de leur aspect collectif, soulève toujours de nombreuses questions : est-ce le reflet de la disparition, ou cessation d'activité – éventuellement temporaire – de petites structures, de la transformation constatée de l'équilibre entre salariés permanents et salariés intermittents, qui tendent à remplacer les premiers, ou un tassement de la masse salariale ?

3.2. Les dépenses « Frais de gestion »

Le poste « Frais de gestion » est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, de 5,03 %.

Nous devons y voir les conséquences du déplacement dans les activités de loisirs de la ristourne sur l'achat des « Chèques Lire », du coût des services bancaires dû à l'augmentation du nombre de structures qui pratiquent le paiement dématérialisé, la régularisation de prévoyance en attente et surtout, de la baisse de 54,5 % de coût de la collecte par AUDIENS. C'est une bonne nouvelle, une preuve que la dématérialisation des déclarations est maintenant quasiment totale et que la coûteuse saisie manuelle des listes et déclarations, par ailleurs génératrice d'erreurs, est presque nulle.

3.3. Le coût de personnel

Le total des salaires bruts lissés marque une baisse de 9,08 % du fait d'une diminution des emplois pour surcroît d'activité, de deux arrêts maladie de longue durée et de la régularisation de prévoyance. Le total des salaires bruts, indemnités de sécurité sociale incluses, a donc baissé en 2019 de 6,32 % contre une hausse de 0,55 % en 2018.

En conclusion

Nous avons envisagé un exercice 2019 quasiment à l'équilibre, projetant une poursuite des tendances de 2018, et intégrant les économies générées par les mesures d'urgence.

Cela n'est pas le cas ; la hausse imprévisible des contributions, associée à une hausse plus modérée que prévue du coût des activités et aux bonnes surprises avec AUDIENS, nous ont amenés à un résultat très exceptionnel. Malgré notre vigilance accrue et nos analyses, la conjoncture nous a surpris. Quelques pistes d'explications sur cette augmentation de recette pourraient être :

- La contribution des entreprises, qui a augmenté de manière conséquente ;
- L'impact de l'application de la NAO, apparemment retardée ;
- Les activités de certaines entreprises devenant biennales.

Gardons à l'esprit que les règles comptables n'obéissent pas aux lois de la mécanique quantique et que, malgré tous nos efforts, ces années particulières nous surprennent à bien des égards.

Malgré tout, l'augmentation des cotisations de l'exercice est à considérer avec une grande prudence... Lorsque nous regardons le détail, la masse salariale et donc les cotisations des entreprises présentes en 2018 croissent beaucoup moins fortement. De 2018 à 2019, l'augmentation des contributions est de 58 173 euros sur 7 445 000 euros, soit + 0,78 % (+ 0,38 % pour les seules entreprises d'au moins 11 salariés et + 1,02 % pour les moins de 11).

Par ailleurs, un nombre toujours important de petites structures, 1 005 en 2019 contre 1 971 en 2018, n'ont pas déclaré de temps de travail pendant un trimestre, les chiffres étant de 556 contre 665 pour deux trimestres. Cette

activité réduite en légère baisse fait apparaître de plus en plus nettement un cycle biennal, pour environ 3 000 structures qui, aujourd'hui, ne déclarent une activité qu'une année sur deux.

Le départ de 51 structures vers le CASC-SVP au cours de 2019, va contribuer à la baisse des recettes comme du nombre d'heures déclarées pour les salariés intermittents, alors même que le nombre de ces derniers ne va pas baisser dans les mêmes proportions. L'impact du départ des 597 structures qui n'ont quitté le FNAS que le 31 décembre 2019 ne se verra qu'à partir de 2020.

601 nouvelles affiliations en 2019, 286 départs, portant le nombre total de structures affiliées au FNAS à 9 017 alors qu'elles étaient 9 276 fin 2018 et 7 284 en 2010 ! Elles seront 8 420 au 1^{er} janvier 2020. Si l'augmentation des cotisations de l'exercice est de 399 719 euros (79 063 euros de 2017 à 2018), le montant des nouvelles affiliations est, lui, de 262 111 euros, représentant la plus grande partie de l'augmentation.

Si le pari sur l'avenir reste très hasardeux, les employeurs du secteur nous ont enfin confirmé leur attachement au FNAS par une augmentation du taux de contribution de 0,2 %. L'attente de 40 ans depuis la dernière revalorisation et nos demandes réitérées depuis deux décennies n'ont pas été vaines.

Nous pouvons donc revenir sur les mesures d'urgence dès l'année 2020, en rétablissant les taux de prise en charge de 2018.

Il faut maintenant que le FNAS, avec l'appui et la volonté de tous les partenaires sociaux du secteur, celui du ministère de la Culture, des employeurs et des représentants des collectivités territoriales, fasse pression sur le GUSO pour que celui-ci se mette enfin à remplir correctement son rôle et contribue, comme il le devrait, au FNAS ; et nous pouvons également réitérer notre demande visionnaire ou audacieuse, qui serait que les Congés Spectacles soient également soumis à la contribution du FNAS...

La situation devenait favorable jusqu'à la crise sanitaire, toujours en cours à l'heure de cette Assemblée générale. Le FNAS a pu affronter sereinement jusqu'à aujourd'hui cette crise et continuer à assumer son rôle précieux auprès des ouvriers droit et de leurs familles. Malgré ces turbulences, l'excédent exceptionnel de 2019 et l'augmentation du taux de contribution des entreprises nous permettront de surmonter ces nouvelles difficultés de façon à peu près sereine sur le plan financier, au moins pour 2020. Qu'en sera-t-il des temps futurs ? Nous ne pouvons qu'espérer que les salariés et entreprises de notre champ se remettent de cette crise avec le moins de casse possible.

L'ensemble des équipes formidables du FNAS, emmenées par son Délégué général (que nous remercions chaleureusement), le Bureau, le Conseil de Gestion savent que les solutions toutes prêtes n'existent pas, ne fonctionnent pas. Nous sommes dans un perpétuel ajustement, toujours avec une grande prudence, un grand recul et surtout, avec humanité au regard de ce que nous sommes, de notre histoire, de notre mission et surtout dans le plus grand respect de nos ouvriers droit. Nous sommes certains qu'il faudra ajuster, toujours plus finement, afin de continuer à maîtriser le budget du FNAS dans le respect le plus total de nos règles.

Mais ne nous y trompons pas, malgré cet excédent inattendu, 2020 a fait son apparition et l'orage Covid-19 a éclaté avec un impact que nous ne connaissons qu'à peine, en termes de conséquences humaines, pour nos métiers, ainsi que pour l'ensemble de la Culture. Nous sommes tous en plein désarroi, et cet excédent va peut-être malheureusement vite basculer sur un autre versant. Pour paraphraser le philosophe Alain : « *Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté* ». Malgré toute cette noirceur ambiante, notre optimisme restera de mise et l'ensemble de l'équipe du FNAS se battra en ce sens.

Le doute n'est pas au-dessous du savoir, mais au-dessus et je terminerai par cette citation de Nelson Mandela « *Je suis fondamentalement optimiste. Je ne saurais dire si c'est dans ma nature ou si je l'ai cultivé. Une partie de ce qui fait un optimiste, c'est de garder la tête tournée vers le soleil en mettant un pied devant l'autre.* »

C'est exactement ce que nous faisons tous, en gardant espoir et en allant de l'avant.

La Trésorière, Catherine IMBACH - La Trésorière Adjointe, Catherine GRACIA

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FNAS

Lundi 28 septembre 2020

(La séance est ouverte à 9 h 51, sous la présidence de Frank GÉTREAU.)

Le Président salue les participants, présents à l'Assemblée générale sur place, à la Cité internationale de Paris, ou connectés à distance en visioconférence. Il remercie l'Expert-comptable et le Commissaire aux Comptes de s'être déplacés, ainsi que les représentants des syndicats d'employeurs et de salariés.

Le Délégué général précise qu'il est possible de voter les résolutions jusqu'à 15 heures, sur une boîte mail gérée par M^e Biche, huissière de justice, qu'il remercie pour sa présence. Les résultats des votes seront proclamés en fin d'Assemblée générale

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24/06/2019

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il sera soumis au vote en fin de séance.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Éva LOYER, Secrétaire du Conseil de Gestion, procède à la lecture du rapport d'activité - voir page 11- et conclut son rapport en faisant un premier bilan de l'année 2020, déjà écoulée aux trois quarts :

« 2020 : tenir et bâtir l'après... »

Ça commençait pourtant bien !

Comme nous nous y étions engagés dès que la situation financière l'autoriserait, les mesures d'urgence réduisant le niveau de prise en charge des ouvriers ont été annulées.

Enfin, les partenaires sociaux de la CCNEAC (Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles) se sont accordés sur l'augmentation de 0,2 % du taux de contribution au FNAS, cet accord est en cours d'extension. Rappelons que ce taux n'avait pas bougé depuis plus de 40 ans.

Et puis...

La sidération du confinement et du contexte sanitaire fut de courte durée pour le FNAS qui s'est organisé pour assurer la continuité de son fonctionnement. Malgré les difficultés d'organisation, l'équipe et le Délégué général ont été sur le pont en permanence et nous les remercions aussi vivement que chaleureusement de leur implication professionnelle et sociale au service des ouvriers et leur famille.

Côté instances (Bureau Exécutif, Conseil de Gestion, Commission de Suivi, Commission Financière), dans un même élan, élus, membres de droit des organisations syndicales et représentants des employeurs ont fait front commun pour soutenir les ouvriers et les entreprises face à une situation aussi inédite qu'anxiogène, sanitaire comme professionnellement.

Parmi les mesures les plus importantes mises en œuvre pour les ouvrants droits :

Maintien des droits au FNAS et période d'examen des droits à venir :

- Les élus du FNAS ont décidé de maintenir les droits ouverts pendant la période pour les salariés dont les droits l'étaient au 12 mars 2020.
- À ce jour, ce maintien est acté jusqu'au 31 août 2020. En fonction des conditions et des dates de reprise possible du travail dans nos structures, les élus du FNAS pourront repousser cette date limite. À cette heure, les droits sont maintenus ouverts jusqu'à 6 mois de plus.
- Cette période de maintien des droits sera neutralisée pour l'examen des futurs droits, la période d'examen de temps de travail sera donc augmentée de 6 mois elle aussi.
- Cette durée sera susceptible d'être augmentée en fonction des conditions constatées.

Prise en compte des temps déclarés en "activité partielle" :

- Dans la mesure où les entreprises nous transmettent les données, les temps de travail déclarés seront pris en compte de la façon habituelle, c'est-à-dire comme s'ils avaient été travaillés.

Pour les entreprises, le FNAS a fait et fait encore du "sur mesure" pour les aider à faire face, en regard de leur situation. Saluons au passage les entreprises qui, malgré le chômage partiel, ont maintenu leur contribution au FNAS.

Et nous voilà en cette rentrée, à tâtons, au jour le jour, avec toutes les volte-face possibles au coin du plateau ou de la salle. Le moindre cas asymptomatique décelé pouvant anéantir toute l'organisation fragile mise en œuvre pour la reprise d'activité avec toutes les conséquences humaines sociales, professionnelles et culturelles que nous redoutons tous chaque jour, malgré nos masques.

Comme "il n'est pas utile d'espérer pour entreprendre", et comme nous l'avons dit en début de rapport, ce virus nous donne à réfléchir. Alors réfléchissons, réfléchissons à l'impact écologique et économique de nos vacances comme de nos activités culturelles et de loisirs. Les élus y œuvrent déjà, notamment sur les séjours, ce virus va sans doute accélérer les choix que nous aurons à faire pour vivre un temps libre et des vacances moins consuméristes et plus écoresponsables. Un monde d'après solidaire et heureux est possible, à nous de le vouloir... »

Éva LOYER salue le travail du Délégué général et de toute l'équipe du FNAS, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour apporter une aide concrète et efficace aux ouvrants droit.

Le Président la remercie pour ce rapport d'activité et ouvre le débat.

Sylvain LAVAL (La Condition Publique, Roubaix) est conscient que son intervention ne concerne pas vraiment le rapport d'activité, mais il souhaite faire part de ses interrogations sur les moyens des CSE constitués avant les lois Macron, notamment pour la gestion des activités sociales qui, auparavant, faisaient l'objet d'un budget distinct du budget de fonctionnement.

Le Délégué général tient à le rassurer sur ce point : si les CEC ont dû effectivement basculer en CSEC pour être en adéquation avec le Code du travail, la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CCNEAC) a conservé les mêmes principes de répartition, auxquels tous les partenaires sociaux étaient attachés. Il souligne que le secteur du spectacle vivant conventionné est la seule branche liée par cette obligation conventionnelle.

Il précise que depuis l'augmentation du taux en 2020, la ventilation de la contribution s'opère comme suit dans les entreprises de moins de 50 salariés : 0,625 % de la masse salariale des salariés permanents est attribué au CSEC et 0,825 % va au FNAS. S'agissant des salariés dits intermittents, 0,125 % va au CSEC et 1,325 % est versé au FNAS.

Parallèlement, le FNAS a gardé une trentaine de conventions passées avec des entreprises de plus de 50 salariés. Ces conventions doivent être modifiées en lien avec l'évolution législative, mais de même que pour les CSEC, la continuité des principes sera assurée.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

Catherine AMBACH, Trésorière du Conseil de Gestion, commence par remercier le Délégué général et le Conseil de Gestion, et tout particulièrement **Cathy GRACIA**, Trésorière adjointe, qui cosigne ce rapport financier et procède à sa lecture – voir page 18 - en concluant :

« Le FNAS a pu affronter sereinement jusqu'à aujourd'hui cette crise et continuer à assumer son rôle précieux auprès des ouvriers droit et de leurs familles. Malgré ces turbulences, l'excédent exceptionnel de 2019 et l'augmentation du taux de contribution des entreprises nous permettront de surmonter ces nouvelles difficultés de façon à peu près sereine sur le plan financier, au moins pour 2020. Qu'en sera-t-il des temps futurs ? Nous ne pouvons qu'espérer que les salariés et entreprises de notre champ se remettront de cette crise avec le moins de casse possible.

L'ensemble des équipes formidables du FNAS, emmenées par son Délégué général (que nous remercions chaleureusement), le Bureau, le Conseil de Gestion savent que les solutions toutes prêtes n'existent pas, ne fonctionnent pas. Nous sommes dans un perpétuel ajustement, toujours avec une grande prudence, un grand recul et surtout, avec humanité au regard de ce que nous sommes, de notre histoire, de notre mission et surtout dans le plus grand respect de nos ouvriers droit. Nous sommes certains qu'il faudra ajuster, toujours plus finement, afin de continuer à maîtriser le budget du FNAS dans le respect le plus total de nos règles.

Mais ne nous y trompons pas, malgré cet excédent inattendu, 2020 a fait son apparition et l'orage Covid-19 a éclaté avec un impact que nous ne connaissons qu'à peine, en termes de conséquences humaines, pour nos métiers, ainsi que pour l'ensemble de la Culture. Nous sommes tous en plein désarroi, et cet excédent va peut-être malheureusement vite basculer sur un autre versant. Pour paraphraser le philosophe Alain : "Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté". Malgré toute cette noirceur ambiante, notre optimisme restera de mise et l'ensemble de l'équipe du FNAS se battra en ce sens.

Le doute n'est pas au-dessous du savoir, mais au-dessus et je terminerai par cette citation de Nelson Mandela : "Je suis fondamentalement optimiste. Je ne saurais dire si c'est dans ma nature ou si je l'ai cultivé. Une partie de ce qui fait un optimiste, c'est de garder la tête tournée vers le soleil en mettant un pied devant l'autre".

C'est exactement ce que nous faisons tous, en gardant espoir et en allant de l'avant. »

Le Président remercie la Trésorière et invite le Commissaire aux Comptes à présenter son rapport.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Vincent ROSSO, Commissaire aux Comptes, souligne que cette fois-ci, l'audit et l'arrêté des comptes ont eu lieu dans le contexte particulier de crise sanitaire. L'équipe comptable du FNAS et le Délégué général ont tout mis en œuvre pour communiquer l'ensemble des éléments à distance.

En 2019, en dehors de l'audit classique des comptes, il s'est attaché à vérifier les procédures internes, notamment l'appel à cotisation et le circuit de prise en charge. Il n'a relevé aucune anomalie significative.

Il a également examiné de près les créances restant à encaisser, les provisions comptabilisées et les méthodes employées ; les sondages effectués sur ces points n'ont donné lieu à aucune observation.

Après avoir mené à bien ses diligences, Vincent ROSSO est en mesure de certifier que « *les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice 2019* ».

Vincent ROSSO présente ensuite son rapport spécial qui ne fait état d'aucune convention réglementée au cours de l'exercice 2019.

Le Président le remercie et passe la parole à Laurent MÉNAGER, Expert-comptable du cabinet SECOFI, pour présenter les comptes annuels.

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Laurent MÉNAGER commence par faire un point sur les conditions d'arrêté des comptes, qui ont été très particulières cette année. Traditionnellement, le cabinet SECOFI intervient fin mars, mais en raison du confinement, son intervention a été décalée au mois d'avril, d'abord en télétravail, puis sur place, car il n'était pas possible de mener à bien la mission uniquement à distance.

Il présente la situation patrimoniale du FNAS au 31 décembre 2019, en précisant que **l'actif** est constitué par :

- le siège social du FNAS avenue de Choisy,
- l'ancien siège de la rue du Département qui était encore en location l'année dernière,
- les titres de participation dans les SCI des villages de vacances,
- les créances auprès des structures,
- la trésorerie.

Le passif comprend les éléments suivants :

- les dettes fournisseurs,
- les dettes fiscales et sociales auprès des organismes sociaux,
- les dettes envers les ouvriers droits, relatives aux activités.

L'actif net augmente sensiblement, passant de 4 M€ net à 5,7 M€, soit un accroissement de 1,7 M€ lié à l'excédent réalisé par le FNAS.

Laurent MÉNAGER indique que les points d'attention ont été les mêmes en 2019 que l'année précédente. Comme les assemblées générales ont été retardées à cause de la crise sanitaire, les comptes des SCI n'étaient pas encore disponibles au moment de l'arrêté des comptes. Les provisions sur les titres de participation sont donc basées sur les comptes de l'année 2018.

Le Délégué général ajoute que, comme les villages de vacances sont maintenant gérés selon des baux commerciaux, les comptes varient peu d'une année sur l'autre. L'extrapolation qui a été réalisée sur les comptes de l'année précédente devrait donc correspondre à la réalité.

Laurent MÉNAGER précise que ces adaptations de provisions ne sont pas significatives, puisqu'il s'agit de 600 € sur le village de la Prade-Haute. Pour le village du Lac Marin, il n'est pas nécessaire de procéder à des ajustements, compte tenu des plus-values latentes sur l'immobilier.

S'agissant de l'ancien siège social de la rue du Département, dans le XIX^e arrondissement, il rappelle qu'il était encore loué en 2019, ce qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 24 %, en baisse par rapport à 2018 puisque le bail a été résilié à la fin du premier trimestre. Le restant de l'impôt sur les sociétés est lié aux produits de placements qui sont un peu plus importants que l'année précédente, en regard de la trésorerie disponible.

Le Délégué général précise que l'ancien siège social du FNAS a été vendu mi-mars 2020, à une artiste plasticienne. Le produit de la vente permet de donner un peu d'oxygène pour affronter cette année difficile.

Le Président remercie l'Expert-comptable pour ce travail accompli dans des conditions plus compliquées que d'habitude.

Le Délégué général détaille les comptes de l'année 2019, dans leur présentation spécifique.

● Produits

Au total, les produits se sont élevés à 8,545 M€, soit une hausse de 7,28 % par rapport à 2018.

- Les cotisations de l'exercice ont augmenté de 5,18 %. Une part importante de cette hausse est liée à de nouvelles affiliations d'entreprises qui auraient dû adhérer auparavant. Cela explique le bond des cotisations sur exercices antérieurs, de + 44,02 %. Le Délégué général précise qu'en 2019, les structures nouvellement affiliées ont apporté 262 k€ de cotisations de l'exercice et 138 k€ de cotisations sur exercices antérieurs, soit un total de 400 k€.

Il ne cache pas que cet afflux de nouvelles structures qui, dans les faits, existaient déjà depuis des années, a été une surprise pour le FNAS ; en effet, cette ligne de produits devrait être presque tarie.

Pour investiguer le sujet, le Délégué général a récupéré sur le site du ministère du Travail la liste officielle des entreprises appliquant officiellement la CCNEAC, qui est désormais disponible. Il a pu constater que cette liste faisait état de 10 700 entreprises appliquant la CCNEAC alors que le FNAS n'en connaissait que 8 885. Parmi celles qui sont connues du FNAS, 7 300 seulement figurent sur le site du ministère. Cela signifie que le FNAS compte, parmi ses adhérents, un millier d'entreprises qui, en réalité, ne relèvent pas de la CCNEAC et qu'*a contrario*, il lui manque 3 000 structures qui devraient être affiliées aujourd'hui, mais qui manquent à l'appel.

Le Délégué général entend bien creuser le sujet pour mieux cerner le périmètre du FNAS et faire des projections plus fiables, grâce à ces données officielles qui sont devenues publiques depuis quelques mois, alors que jusqu'à présent, le FNAS devait s'appuyer uniquement sur du déclaratif.

- Les autres ressources ne représentent qu'une faible part des produits. Elles correspondent à des chèques qui n'ont pas été encaissés par les ouvrants droits, depuis plus d'un an (- 5,86 %), aux placements financiers après impôts (- 5,42 %), aux reprises de provisions sur créances douteuses (- 48,35 %) et aux produits exceptionnels (+ 19,75 %).

● Charges

Au total, les charges s'élèvent à 7,216 M€ (- 13,10 % par rapport à l'exercice précédent).

■ Activités sociales

Elles se montent à 5,999 M€, soit une baisse de 14,57 %.

- Les activités de séjours ont diminué de 12,25 %, avec une baisse constatée sur toutes les grilles en dehors des colonies. Le Délégué général rappelle que dans le cadre des mesures d'urgence, au-delà de la baisse générale des plafonds, un seul séjour de printemps a été proposé en 2019 au lieu de deux, en choisissant délibérément une destination peu onéreuse. De plus, le séjour d'automne a été annulé.
- Les activités de loisirs ont baissé globalement de 13,70 %. Parmi celles-ci, les loisirs avec factures (dont sport) et billets ont diminué de 12,59 %.
- La diminution des chèques-lire et des chèques-disques est bien plus forte (- 23,01 %), mais cette chute spectaculaire est due en grande partie à l'arrêt des chèques-disques. Le FNAS n'a vendu que le reste du stock en 2019. Le Délégué général signale qu'il a été décidé d'intégrer dans ce poste la remise sur achat de chèques-lire, les frais d'envoi et les variations sur pertes afférentes, pour une répartition plus juste et plus logique.
- *A contrario*, les abonnements et cartes ont augmenté de 10,28 %, grâce au succès des abonnements Deezer qui, d'une certaine manière, remplacent les chèques-disques.
- La présentation des activités et investissements à caractère collectif, qui correspondent en grande partie aux Arbres de Noël, a également été modifiée depuis deux ans, par souci de cohérence : s'ils sont rattachés à une activité qui a eu lieu en décembre 2019, les dossiers envoyés en janvier ou février 2020 sont imputés à l'exercice 2019 et non à l'exercice 2020.
- Les activités de formation-communication-information ont baissé de 18,82 %, sachant que la journée d'étude d'hiver avait été suspendue dans le cadre des mesures d'urgence. Par ailleurs, les mouvements sociaux de fin d'année ont eu pour effet de limiter les frais de déplacement. Le coût de la délégation à Avignon a baissé de 10,11 % puisque le FNAS ne prend en charge que les frais de délégation des membres de droit et pas ceux des membres invités ; en juillet 2019, ceux de FO n'ont pas été pris en charge.
- Les affranchissements ont chuté de 42,18 % à cause d'une ventilation différente dans les comptes. Une partie se retrouve dans une autre ligne du bilan.

● Frais de gestion

Ils diminuent globalement de 5,03 %.

- Les autres achats semblent en forte hausse, mais il s'agit d'une augmentation artificielle liée à une modification de présentation : comme le Délégué général vient de l'expliquer, les dépenses qui concernent les chèques-lire sont désormais imputées à ce poste, dans la rubrique « activités de loisirs ».

- Les dépenses d'EDF sont en légère hausse (+ 3,80 %). Le Délégué général prévient qu'en fin d'année 2020 et surtout en 2021, ces frais augmenteront puisque, comme toute structure de plus de 10 salariés, le FNAS est contraint de quitter en fin d'année le tarif réglementé et de choisir une offre parmi celles qui existent sur le marché pour les professionnels.

Le Président indique que le Conseil de Gestion s'est prononcé en faveur d'une offre d'énergie verte de l'opérateur historique EDF, au détriment d'un autre opérateur écoresponsable proposé par le Délégué général. Ce choix était motivé par la volonté de continuer à soutenir le service public et aussi par une logique économique, l'offre d'EDF étant moins coûteuse que celle de l'opérateur alternatif ; cependant, le coût annuel sera tout de même plus élevé qu'avec le tarif réglementé en vigueur jusqu'à fin 2020.

- Dans les charges externes, des économies substantielles ont été réalisées sur la sous-traitance générale puisqu'en 2019, le FNAS n'a pas fait la grosse opération de destruction d'une partie des archives, qui avait eu lieu en 2018. Le Délégué général annonce qu'il est prévu de renouveler cette opération, sans doute en 2021, l'objectif étant d'avoir à réduire le nombre de box loués pour les archives.
- Le coût de la convention Audiens a baissé de 56,47 % grâce à la démarche de dématérialisation des déclarations, qui a été suivie par les entreprises à un point inespéré. Outre les économies réalisées sur les saisies manuelles, les télé-déclarations permettent d'intégrer beaucoup plus vite les données et donc d'ouvrir les droits aux salariés en 72 heures, au lieu de deux mois avec les bordereaux papier.
- Les loyers et charges locatives ont baissé de 8,25 %, les travaux de la tour de l'avenue de Choisy touchant à leur fin.
- Les contrats d'entretien et de maintenance, les frais d'assurance, les honoraires ont peu varié.
- Grâce à la résiliation d'un contrat coûteux et inutile, les frais de documentation générale ont baissé de près de 30 %.
- Les frais d'actes et de contentieux sont en chute.
- Les dépenses liées aux déplacements pour le Bureau et le Conseil de Gestion ont diminué de 7,84 %, en raison des mouvements sociaux de fin d'année.
- Les frais bancaires ont baissé de 39,31 % alors qu'ils auraient dû logiquement augmenter avec le passage au télé-règlement ; mais la banque a diminué le coût du télé-règlement qui est passé de 0,37 € à 0,18 €.
- Les taxes foncières sont stables.
- Les autres charges de gestion et les charges exceptionnelles ont fortement évolué, mais il s'agit de montants négligeables.

● Charges de gestion financière

- Les dotations aux provisions d'immobilisations incorporelles ont augmenté de 32,26 %, en vue des développements de logiciels.
- Les dotations aux provisions d'immobilisations financières ont diminué de 144,43 %, puisque les risques de dépréciation des parts de SCI sont devenus très limités.

● Résultat

Le résultat de l'exercice est de 1 328 753 €.

■ Coûts de personnel et affranchissements

- Les impôts et taxes sont restés stables.
- Les salaires bruts lissés (salaires bruts + remboursements sociaux d'Audiens et de l'AFDAS) ont baissé de 9,08 %, d'une part à cause de deux arrêts maladie longue durée, d'autre part parce qu'en 2019, le FNAS a pu enfin récupérer la prévoyance d'une salariée en longue maladie, au titre des années 2018 et 2019. Par ailleurs, certaines embauches en CDD ont été décalées en 2020. Les cotisations ont mécaniquement baissé de 14,91 %.
- Les affranchissements ont diminué de 11,54 %, sachant que l'année précédente, le FNAS avait envoyé beaucoup de courriers aux salariés relevant désormais du CASC-SVP.

La présentation spécifique des comptes étant achevée, le **Président** invite la salle à faire part de ses questions ou de ses remarques.

Véronique VERNET (déléguée du personnel SYNPTAC-CGT) demande pourquoi le sport n'apparaît plus distinctement dans les activités de loisirs avec factures, alors qu'un montant pour les activités sportives figurait dans le budget prévisionnel.

Le Délégué général explique que depuis quelques années, les loisirs avec factures intègrent les activités de sport. Il restait une ligne « sport » dans le BP 2019, mais elle est supprimée dans le BP 2020. En effet, il est parfois compliqué d'identifier le sport dans des factures éditées pour des activités sportives et culturelles, sans plus de précisions. Cette identification augmenterait considérablement les délais de traitement, si elle devait être réalisée.

François DOREMBUS (SNAM-CGT, membre de droit au Conseil de Gestion) aimerait savoir si la baisse de la masse salariale ne se traduit pas par de la surcharge de travail pour le personnel du FNAS.

Le Délégué général répond que la charge de travail des deux personnes absentes pendant près de six mois a été répartie sur d'autres membres de l'équipe. Depuis son arrivée en tant que Délégué général, il s'est attaché à développer la polyvalence afin de permettre à chaque service de poursuivre son activité en cas d'absence de salariés. La répartition des tâches est donc beaucoup moins problématique qu'autrefois. Cependant, un problème perdure : c'est celui d'embaucher des CDD pour surcroît de travail suffisamment tôt pour pouvoir les former et les rendre opérationnels au moment où le FNAS a vraiment besoin de renfort.

Le Délégué général constate néanmoins que pour ces deux absences de longue durée, la ventilation des tâches s'est plutôt bien passée, les salariés ayant même réussi à rattraper le retard chronique de traitement des dossiers. Évidemment, les dossiers se sont à nouveau accumulés pendant le confinement, mais grâce à la résorption du retard en 2019 et à la mise en place du télétravail, l'équipe a réussi à revenir aujourd'hui à des délais normaux de traitement, à savoir une quinzaine de jours.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Le Délégué général indique qu'après avoir affecté le résultat bénéficiaire de l'exercice, le compte de report à nouveau passera de -703 593,20 € à + 625 160,01 €, si l'Assemblée générale valide la sixième résolution.

DÉCISION SUR LA MUTUALISATION DES FONDS PROVISIONNÉS POUR LES CEC/CSEC EN COURS DE CRÉATION

Le Délégué général rappelle que selon la CCNEAC, en l'absence de CSEC dans une entreprise de 11 à 50 salariés en équivalent temps plein (ETP), la structure est tout de même appelée à cotiser. Le FNAS provisionne la part qui doit normalement revenir au CSEC pendant deux ans. Au bout de deux années, l'Assemblée générale peut décider de mutualiser ces fonds ou de les garder en provisions.

En l'occurrence, il est proposé de mutualiser les provisions antérieures à l'année 2018, pour tenir compte de la crise sanitaire qui a eu pour effet de bloquer le processus de constitution de CSEC au moment du confinement.

QUITUS

Le Président précise que chaque année, l'Assemblée générale doit donner quitus au Conseil de Gestion, au Président et à la Trésorière pour leurs actes de gestion durant l'exercice écoulé.

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2020

Le **Président** passe la parole au **Délégué général** pour exposer les grands principes du budget prévisionnel 2020, qui tient naturellement compte des difficultés du secteur à cause de la pandémie de Covid-19. Heureusement, le bénéfice inespéré de l'exercice 2019 aide à passer ce cap.

En préambule, le **Délégué général** avertit l'assistance que le Bureau avait demandé à la Commission financière de travailler sur le budget le plus pessimiste possible, pour éviter les mauvaises surprises en fin d'année.

● Produits

Les recettes sont budgétées à 4,451 M€ (-47,91 % par rapport à 2019).

- Les prévisions de cotisations, à 4,158 M€ (-51 %), sont basées sur une hypothèse de recettes inexistantes aux 2^e et 3^e trimestres et sur un 4^e trimestre dégradé par rapport à 2019. Le Délégué général a d'ores et déjà constaté que le réalisé sera meilleur aux 2^e et 3^e trimestres puisque les entreprises ont continué à cotiser, même si c'était dans des proportions moindres que les années précédentes. Il précise que le budget des cotisations tient compte du départ des structures qui relèvent dorénavant du CASC.
- Les produits exceptionnels sont de 255 k€ (+ 1017,62 %), grâce à la vente du local de la rue du Département, dans le XIX^e arrondissement.

● Charges

Les charges s'élèvent à 5,150 M€ (-28,64 %). À ce jour, ces prévisions semblent tenues pour les trois quarts de l'année.

■ Activités sociales

- Les séjours ont été budgétés avec la plus forte baisse (-41,93 %), en raison des annulations multiples à partir du mois de mars.
- Les loisirs sont estimés à -33,07 %.
- Les activités et investissements à caractère collectif ont volontairement été augmentés à + 37,92 %, dans l'espoir que la situation permettra aux salariés d'organiser des Arbres de Noël en fin d'année.
- La formation-communication-information diminue de 33,60 %, pour tenir compte de l'annulation des journées d'étude d'Avignon et en région, ainsi que de la chute des déplacements pour les commissions.

De plus, deux numéros de FNAS Infos n'ont pas été publiés. Le Délégué général pense que le budget de ce poste ne sera sans doute même pas atteint, malgré l'augmentation des impressions de documents pour refaire des cartes, enveloppes et documents à en-tête avec le nouveau logo.

■ Frais de gestion

Les frais de gestion sont prévus en légère baisse de 2,89 %.

- Les autres achats sont stables.
- Les charges externes diminuent de 18,05 %.
- La convention de gestion Audiens est prévue plutôt stable. Certes, les coûts de saisie manuelle des bordereaux de déclaration papier sont en chute libre, mais tant que l'accord d'augmentation du taux de contribution au FNAS n'est pas étendu, il convient de prévoir des frais de traitement pour gérer les entreprises qui appliquent encore l'ancien taux, n'étant pas adhérentes à une organisation patronale signataire de l'accord.
- Le budget relatif aux déplacements en Bureau et Conseil de Gestion est logiquement réduit de moitié.
- Puisque 2020 n'est pas une année électorale, les frais annexes d'Assemblée générale sont plus faibles (-80 %), même si la visioconférence occasionne tout de même des dépenses.
- Les services bancaires sont volontairement prévus en forte hausse (+ 68,56 %), pour tenir compte du coût des télé-règlements qui sont de plus en plus utilisés par les entreprises.

- Le Délégué général n'a pas de commentaires particuliers sur les autres charges de gestion et charges exceptionnelles, qui portent sur des montants anecdotiques.

● Résultat

Avec un total de produits de 4,451 M€ et un total de charges de 5,150 M€, le résultat prévisionnel de l'exercice 2020 est de -698 509 €, soit -152,57 % par rapport à 2019. Mais grâce au report à nouveau de + 625 160 € en 2019, le report à nouveau de 2020 sera assez proche de l'équilibre, à -73 349 €.

Le FNAS ne devrait donc pas être en danger, sachant qu'il ne devrait pas être trop difficile de tenir ce budget très pessimiste.

- Le Délégué général détaille les charges de personnel. Les salaires bruts lissés sont prévus en légère augmentation de 3,53 %, en regard des passages automatiques d'échelon et des potentielles embauches en CDD.

Les indemnités d'activité partielle et de garde d'enfants, prises en charge par la sécurité sociale, représentent 23 000 €. Le Conseil de Gestion a décidé de maintenir les salaires et les cotisations sociales à 100 %. **Éva LOYER** précise que dans l'équipe du FNAS, la durée du chômage partiel a été très courte par rapport à d'autres entreprises.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SUIVI

Agnès LOUDES, Présidente de la Commission de Suivi, présente son rapport annuel.

« Cette année, nous pouvons déclarer que la Commission de Suivi employeurs, que je représente en tant que présidente (Les Forces Musicales, PROFEDIM, SYNDEAC, SNSP, SYNAVI, SCC, SMA) a trouvé sa maturité et sa place auprès du FNAS. Même en ces temps bousculés et aux calendriers complexes, nous avons su maintenir entre employeurs (et je salue ceux présents dans la salle) nos échanges avec vivacité et pugnacité.

De même je tiens de nouveau à souligner la qualité des échanges avec le Conseil de Gestion du FNAS et l'équipe de salariés dont je salue le nouveau Président et le Directeur.

Si le FNAS mutualise les contributions des entreprises de toutes tailles lorsqu'elles appliquent la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles, grâce à la mutualisation des moyens, le FNAS facilite l'accès de tous les salariés des entreprises qui contribuent à son financement, aux vacances, à la culture, aux loisirs et aux sports dans un esprit de solidarité et non de consommation de loisirs.

“La solidarité n'est pas un droit, mais un devoir”, tel que le pose les statuts du FNAS, fondé collectivement à l'origine par le SYNDEAC et la CGT. Belle maxime que nous reprenons à notre compte en ces temps masqués.

La Commission de Suivi, conformément aux statuts du FNAS (article 22) est composée des employeurs signataires de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles.

2019 a été une année particulièrement intense puisque, au-delà des réunions de la Commission de Suivi, le sujet du FNAS a été posé en CPPNI et en groupe de travail spécifique.

La question d'une augmentation du taux de cotisation, récurrente, a en effet cette année été abordée pleinement par les employeurs et le Conseil de Gestion. Ce qui démontre que les partenaires sociaux, contrairement à qui veut l'entendre, sont capables de discuter, d'échanger et de trouver un accord. Et je tiens particulièrement à remercier les membres du groupe de travail FNAS au sein des syndicats employeurs, les salariés de ces syndicats et le Directeur délégué du FNAS pour avoir su garder la tête froide et fournir questions, réponses et tableaux synthétiques dans des délais record.

Cet accord d'augmentation de taux de cotisation, signé le 31 octobre 2019, est une victoire pour tous. Le Conseil de Gestion nous a confirmé qu'il a été majoritairement appliqué par les employeurs, y compris en ce début 2020, en temps de chômage technique, sous forme de cotisation volontaire. »

Agnès LOUDES précise que les syndicats patronaux signataires de l'accord ont envoyé un courrier à leurs adhérents pour les inviter à continuer à verser leur contribution, y compris en période d'activité partielle.

« Une clause de suivi d'indicateurs annuel, prévue dans l'accord, se mettra en place pour évaluer l'année 2020, très particulière.

Cet accord, à la demande des employeurs, accorde deux postes d'observateurs, avec leurs suppléants, au Conseil de Gestion du

FNAS. Cela a commencé à se mettre en place et cela a notablement augmenté nos temps d'échanges et permis à la diversité des organisations d'employeurs, aux degrés de connaissance divers, de pouvoir mieux s'articuler avec les instances de décision que sont la CPPNI ou leurs propres instances. Cela devra aussi faire l'objet d'un bilan en 2021.

De 2019, j'ai de nouveau noté, tant du côté employeurs que du côté Conseil de Gestion, la nécessité de la télétransmission, afin d'éviter erreurs et frais de gestion.

Du côté des employeurs, un appui à l'incitation à cette télé-transmission est quelque chose que nous devons développer auprès de petites structures ou de leurs prestataires de comptabilité.

Pour conclure, la Commission remercie particulièrement le Président du FNAS, Frank GÉTREAU, l'ensemble des élus du FNAS, dont je peux mesurer l'engagement, et le Directeur, Pierre ANDRAC, pour la qualité des échanges entretenus au cours des réunions de la Commission de Suivi que j'ai l'honneur de présider.

Les membres du Conseil de Gestion nous ont communiqué en toute transparence tous les documents, PV, comptes rendus de leurs réunions, éléments budgétaires par mail et ont organisé les réunions par Zoom, dans les conditions difficiles de travail dégradé que nous connaissons.

Du côté des employeurs, je remercie également les représentants de toutes les organisations qui se sont tous impliqués avec compétence, esprit d'ouverture et d'écoute. Je les avais sollicités pour un fonctionnement collégial et les remercie pour la confiance qu'ils me témoignent en tant que Présidente.

Je tiens également à remercier particulièrement Laurence RAOUL, qui a succédé à Juliette PRISSARD, directrice du SNSP, pour son appui dynamique en termes de conseils et d'animation auprès de moi et au sein de la Commission de Suivi.

Le chemin est complexe. Le monde que nous voyons et vivons masqué est douloureux à vivre, mais plus particulièrement pour le monde de l'art et la culture. Mais je reste assurée que, ensemble, nous aurons les moyens d'inventer la culture de demain, avec les moyens publics nécessaires.

Je vous remercie. »

Le Président remercie Agnès LOUDES. Il confirme qu'il a observé une plus étroite collaboration en bonne intelligence au sein de la Commission de Suivi depuis que les représentants des employeurs sont invités au Conseil de Gestion, ce qui leur permet de mieux prendre connaissance des sujets et d'avoir des réponses immédiates aux questions qu'ils se posent.

RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Délégué général expose le contexte. Alain GABRIEL, qui était le Commissaire aux Comptes du FNAS depuis des années, a été remplacé par le cabinet SOLUTECH, qui était son suppléant en tant que personne morale. Au sein de ce cabinet, l'un des associés, Vincent ROSSO, avait repris le dossier du FNAS, Alain GABRIEL ayant pris soin de faire la passation. Le Délégué général constate que la première année de collaboration avec Vincent ROSSO s'est très bien passée.

Il est donc proposé à l'Assemblée générale de prendre Vincent ROSSO pour la mission de commissaire aux comptes titulaire pendant six ans. Le cabinet SOLUTECH comptant deux associés, il n'est pas nécessaire de nommer un suppléant, puisque l'associé peut assurer la continuité de la mission de commissaire aux comptes si Vincent ROSSO n'est plus disponible. L'Assemblée générale est appelée à se prononcer sur cette proposition en votant la dixième résolution.

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Délégué général présente les modifications qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale. Il précise que la plupart d'entre elles relèvent surtout de l'actualisation en regard des changements législatifs ; ainsi, les termes « CE » et « CEC » ont été systématiquement remplacés par « CSE » et « CSEC ». Ce toilettage a aussi été l'occasion de clarifier des aspects qui étaient un peu flous dans l'ancienne version et d'intégrer les dernières dispositions vis-à-vis des bénéficiaires, en regard des évolutions légales et sociétales.

■ Titre I

Le titre I, relatif aux dispositions générales, n'a pas changé.

■ Titre II

Dans le titre II, qui traite de la constitution de l'Assemblée générale et du Conseil de Gestion, des modifications ont été apportées dans le premier paragraphe relatif à la désignation des membres. Il est fait mention non seulement des membres de droit, *mais aussi des membres invités qui ne figuraient pas dans l'ancienne version*.

Dans le paragraphe relatif à la négociation du protocole préélectoral, il est précisé que c'est le Président du FNAS qui invite les syndicats. Les destinataires de ces invitations sont « *les syndicats membres de droit, représentatifs dans le champ de la CCNEAC ; les syndicats membres invités, ayant présenté au moins une liste aux dernières élections ; et les syndicats présentant une liste aux élections, conformément à l'article 7 des statuts du FNAS* ».

Il est indiqué que les partenaires sociaux énumérés ci-dessus constituent une commission électorale.

S'agissant des modalités d'élection aux instances, l'article II.1, relatif au collège des salariés intermittents, fait l'objet d'une reformulation pour plus de clarté.

La principale modification de fond porte sur l'article II.2, qui concerne le collège des salariés autres qu'intermittents des entreprises dont l'effectif est inférieur à 11 salariés. Auparavant, les salariés pouvaient être électeurs à condition d'être présents dans l'entreprise au 31 décembre de l'année précédant l'élection et d'avoir eu des droits ouverts au FNAS au cours des deux années civiles précédant l'Assemblée générale. Il est proposé de supprimer cette condition et de la remplacer par : « *les électeurs pour la constitution de l'Assemblée générale et du Conseil de Gestion doivent être présents dans l'entreprise depuis au moins 3 mois à la date de validation des listes électorales et avoir eu des droits ouverts au FNAS au cours des deux années précédant l'Assemblée générale* ». Ces changements permettent d'intégrer dans l'électorat des salariés en CDI ou en CDD d'au moins trois mois, sans avoir forcément deux années d'ancienneté.

L'article II.3, qui concerne le collège des salariés des entreprises dotées d'un CSEC ou de droit public, cotisant volontairement au FNAS pour l'ensemble des salariés, a été remis en conformité avec la législation. Il en est de même pour l'article II.4.

■ Titre III

Dans le titre III, qui détaille les conditions d'accès aux activités, des guillemets ont été ajoutés autour du terme « *intermittents* » pour rappeler qu'il ne s'agit pas d'une définition légale, mais d'une appellation de Pôle Emploi pour désigner les salariés embauchés en CDD d'usage. Par ailleurs, les termes « *délégué du personnel* » ont été remplacés par « *représentant du personnel* ».

Dans l'article III.3, qui concerne les personnels relevant d'un CSEC, il est précisé que l'effectif des entreprises est d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés. Le Délégué général souligne qu'ainsi, il n'y aura plus aucune ambiguïté pour les entreprises qui comptent exactement 11 ETP.

La « *CNPCIV* » a été remplacée par « *CPPNI* ».

Une phrase a été ajoutée pour indiquer que désormais, dans le cadre de l'amélioration de la mutualisation, les salariés autres qu'intermittents « *ont droit aux prises en charge du FNAS sur les activités de loisirs avec un plafond réduit de 150 € par rapport aux autres ouvrants droit* ».

Dans l'article III.5, qui a trait à l'information des salariés, deux paragraphes ont été ajoutés, d'une part pour mentionner le nouvel espace ouvrant droit, en précisant que celui-ci est conforme au RGPD, et d'autre part pour donner *la définition des personnes invitées aux journées d'étude*.

■ Titre IV

Dans le titre IV, qui concerne les bénéficiaires, un paragraphe supplémentaire fait état des enfants en garde alternée, avec les modalités de traitement de leurs droits.

■ Titre V

Des précisions ont été apportées dans le titre V, concernant les activités de séjours et de loisirs.

■ Titre VI

Le titre VI, relatif aux conditions d'adhésion volontaire, a été actualisé en regard des évolutions législatives. Certaines phrases ont été clarifiées ou harmonisées avec les articles précédents.

■ Titre VII

Enfin, le titre VII, qui détaille le fonctionnement des commissions et groupes de travail, définit les modalités des délégations organisées par le FNAS en son article VII.4.

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS

Le Président fait le point sur les orientations du FNAS en cette année particulière. Le Conseil de Gestion et le Bureau Exécutif ne ménagent pas leurs efforts pour continuer à faire fonctionner le FNAS en s'adaptant à la crise sanitaire. Même si le travail en présentiel est privilégié en temps normal, pour favoriser les échanges et l'esprit collectif, la mise en place du télétravail était indispensable pour que les salariés assurent la continuité de l'activité du FNAS, en limitant les risques sanitaires.

Les outils numériques ont également permis au Conseil de Gestion et au Bureau de se réunir régulièrement pour faire avancer les sujets et prendre les décisions les plus urgentes. Le groupe de travail « séjours », constitué depuis des mois, a été suspendu à cause des circonstances, mais il est prévu de le relancer dès que possible pour réfléchir à d'autres formules de voyages, plus respectueuses de l'environnement et plus responsables sur le plan humain. Il est aussi envisagé de remettre à plat la liste de partenaires avec lesquels le FNAS travaille depuis des années, pour sélectionner des voyageurs ou des organismes dont la philosophie s'inscrit dans l'état d'esprit humaniste et solidaire que le FNAS souhaite promouvoir.

Au printemps dernier, le séjour au Portugal a été annulé. Le Délégué général propose de maintenir cette destination pour le séjour de printemps 2021. Il sollicite l'avis de l'Assemblée générale à ce sujet, pour que le Conseil de Gestion puisse prendre une décision éclairée et donner une réponse ferme au partenaire voyageur, qui doit prendre ses dispositions à l'avance pour organiser ce séjour au printemps prochain, le cas échéant.

Le Délégué général rappelle également que tous les représentants du personnel du champ, qui s'intéressent aux activités et qui souhaitent participer aux commissions, peuvent s'y inscrire en envoyant un mail à Pauline SCHAEFFER, assistante de Direction. La seule condition est d'être représentant du personnel élu.

Il précise que sur le plan conventionnel, le temps passé en commission n'est pas considéré comme du temps de travail, mais qu'en revanche, le FNAS prend en charge les frais de déplacement. Éva LOYER souligne que les heures passées en commission peuvent être imputées sur les heures de délégation dont bénéficient les élus.

Le Président encourage vivement les membres de l'Assemblée générale à participer aux commissions, pour enrichir les réflexions en donnant leurs idées et points de vue. Il ajoute que c'est aussi une occasion de mieux connaître le FNAS et éventuellement de s'investir davantage, en présentant sa candidature au Conseil de Gestion.

François DOREMBUS revient sur les outils de visioconférence qui, certes, ne remplaceront jamais le présentiel, mais qui ont permis de continuer à travailler efficacement dans les instances du FNAS et, pour une partie des salariés, de conserver une activité professionnelle. Il ajoute que la visioconférence permet de réaliser des économies substantielles, avec un bilan carbone à zéro.

Agnès LOUDES objecte que, contrairement à ce que beaucoup de personnes peuvent penser, les visioconférences consomment beaucoup d'énergie ; l'empreinte carbone est donc loin d'être anodine.

Le Délégué général annonce que la prochaine commission se tiendra le 5 octobre au FNAS, en formule mixte : visioconférence et présentiel. Il admet bien volontiers que les outils numériques permettent de continuer l'activité et de servir les ouvriers, mais il trouve néanmoins plus laborieux de débattre et de faire avancer les réflexions pendant les réunions à distance. Depuis quelques mois, il est nécessaire de formaliser par mail, par chat ou par téléphone des échanges qui se faisaient naturellement et instantanément en présentiel, et tous ces petits actes répétés chaque jour se révèlent particulièrement chronophages. Pour lui, le travail collectif reste donc essentiel.

Il est appuyé par **Bertrand MAON** qui considère que les rencontres par écran interposé doivent rester des palliatifs pendant la crise sanitaire et qu'elles n'ont pas vocation à perdurer ; sinon, le risque est d'aboutir à des échanges désincarnés et appauvris.

Sylvain LAVAL s'accorde à dire que la visioconférence ne peut pas remplacer complètement le présentiel, mais il fait valoir qu'elle permet de participer aux instances.

Ivan ROMEUF partage ce point de vue : malgré les inconvénients réels qui viennent d'être cités, le FNAS accuserait un sérieux retard sur bon nombre de dossiers s'il n'avait pas mis en place les réunions à distance, pendant lesquelles d'importantes décisions ont été prises.

Christophe JAILLET suggère qu'à l'avenir, le FNAS propose non seulement des séjours classiques, mais aussi des courts séjours pouvant se dérouler pendant un week-end. Ces formules plus souples sont mieux adaptées au mode de vie des salariés du secteur, qui ont bien du mal à programmer des vacances à cause de leurs contrats aléatoires.

Le Délégué général rappelle que pendant des années, le FNAS a organisé un court séjour d'automne dans une capitale européenne. Cependant, avant même la vague de Covid-19 qui a mis un coup d'arrêt au tourisme, cette formule avait rencontré ses limites. Outre le fait que le FNAS avait déjà programmé un certain nombre de destinations par le passé, certaines capitales facilement accessibles individuellement, comme Londres, sont très chères en voyage de groupe ; le prix du séjour du FNAS faisait donc reculer les usagers potentiellement intéressés. Les derniers séjours d'automne n'étaient d'ailleurs pas pleins.

Le Délégué général souligne également que, contrairement à la plupart des CSE d'autres secteurs qui limitent les propositions de séjours à quelques voyages organisés, le FNAS ouvre largement les possibilités de séjours individuels à l'initiative des usagers, dès lors qu'ils correspondent aux critères de prise en charge. Rien n'empêche un ouvrant droit de choisir un court séjour, quelle que soit la grille, et d'envoyer un dossier au FNAS pour avoir une prise en charge sur le séjour lui-même et le transport associé.

S'agissant de la typologie de bénéficiaires, il assure que, malgré les difficultés énoncées par Christophe JAILLET, beaucoup de salariés intermittents partent en vacances ; ils représentaient même plus de la moitié des participants aux séjours de printemps des années précédentes.

En raison de la situation sanitaire, les usagers ont privilégié cet été les séjours individuels en France, qui ont remporté un grand succès. Pour sa part, Délégué général est tout à fait favorable à proposer des formules de séjours plus ou moins courts sur le territoire français, pour permettre aux ayants droit de découvrir des régions proches, souvent méconnues.

Éva LOYER approuve l'idée de donner un coup d'accélérateur aux séjours dans les régions françaises, non seulement pour faire découvrir la richesse du patrimoine touristique, mais aussi pour aider l'économie locale. Par ailleurs, les destinations proches participent à la préservation de la planète puisque, dans la plupart des cas, il est possible de s'y rendre en train.

Pierre ROMASZKO, qui vit en Aveyron toute l'année, a pu constater cet été un véritable engouement pour sa région. Il est convaincu que des propositions de tourisme régional, sortant des sentiers battus, peuvent répondre à une vraie demande de la population du FNAS.

Le Président indique que cette piste fait partie des réflexions du groupe de travail « séjours », qui doit être relancé prochainement. Le groupe a entamé un travail sur les critères qui présideront aux choix de séjours. Parmi ces critères, les dimensions humaines et écoresponsables prendront résolument le dessus, dans la perspective d'aller vers des formules alternatives, favorisant les rencontres et valorisant les initiatives locales.

Revenant sur le séjour au Portugal, **Éva LOYER** doute qu'il soit possible de prendre une décision rapide, compte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire dans le monde entier. Quand bien même l'Assemblée générale et le Conseil de Gestion donneraient une réponse favorable au voyageur, il ne serait pas évident d'avoir des inscriptions, sachant que beaucoup de pays proches maintiennent les quatorzaines pour les étrangers qui viennent sur leur territoire.

Denis GRILLET s'accorde à dire qu'il est très difficile de s'engager à long terme. Dans son CSE, il n'a guère de perspectives sur les activités, même sur l'Arbre de Noël, ne sachant pas si les salariés de l'entreprise souhaiteront y participer. Pour

autant, il se demande s'il ne faut pas continuer à vivre le plus normalement possible et à organiser des activités pour les ayants droit, sans céder à la tentation de tout geler en attendant que la crise sanitaire soit terminée.

S'agissant des déplacements, Denis GRILLET n'a pas hésité, pour cette Assemblée générale, à prendre le train dont l'impact reste réduit en termes de bilan carbone, car pour lui, rien ne vaut la rencontre et les échanges en présentiel, surtout après cette période de confinement.

Christophe JAILLET souhaite que la question du tourisme de masse et des ravages causés par Airbnb soit prise en considération pour les séjours dans les grandes villes européennes. Il pense en particulier à Lisbonne où les locations touristiques Airbnb ont pris le pas sur les locations de longue durée, désorganisant totalement le parc locatif et forçant beaucoup d'habitants à quitter la capitale à cause de la flambée des prix. Cet aspect important doit être intégré dans les réflexions sur les séjours, pour s'orienter vers du tourisme plus responsable, respectant non seulement l'environnement, mais aussi les conditions de vie de la population locale.

Catherine AMBACH rejoint Éva LOYER sur la difficulté à se prononcer aujourd'hui sur le maintien du séjour au Portugal au printemps 2021. Dans sa vie professionnelle de musicienne faisant habituellement beaucoup de tournées dans le monde entier, elle assiste actuellement à une annulation de toutes les dates prévues, y compris dans des villes européennes proches. Il lui semble plus raisonnable d'éviter de faire des projections trop lointaines, d'autant plus que beaucoup de pays exigent des tests PCR négatifs ou des quatorzaines pour franchir leurs frontières.

Elle partage pleinement l'avis de Denis GRILLET et Bertrand MAON sur l'importance de se retrouver physiquement. Certes, les visioconférences permettent de continuer les réunions, mais elles doivent rester des dispositifs exceptionnels pour passer ce cap de crise sanitaire.

À l'instar d'Éva LOYER, **Roland RONDINI** pense qu'il est compliqué de prendre une option sur le Portugal, vu l'absence totale de perspectives sur la liberté de circuler au printemps prochain. Il ne nie pas l'intérêt de développer les séjours en France, mais il observe que cet été, le succès des destinations locales était fortement lié aux restrictions touristiques dans beaucoup de pays. Lorsque la pandémie prendra fin, les usagers se ruent peut-être sur les destinations lointaines dont ils ont été privés quelque temps. Le FNAS a donc la tâche difficile de trouver un équilibre entre les propositions de tourisme local, dans l'optique écoresponsable et solidaire qui rassemble de plus en plus d'adeptes aujourd'hui, et les envies d'évasion de bon nombre d'ouvrants droit.

Éva LOYER partage cette analyse qui doit faire partie intégrante des réflexions sur les orientations politiques du FNAS, concernant les activités de séjours. Une autre piste consiste aussi à revoir à la baisse le nombre de voyageurs présents dans chaque groupe de voyage.

Le Président ajoute que si le FNAS s'oriente vers des formules alternatives, qui relèvent plus de séjours sur mesure, ce ne sera pas sans conséquence sur l'organisation du FNAS puisqu'il faudra travailler sur ces destinations en interne, au lieu de donner mandat à un opérateur qui prépare un voyage clefs en main.

Hélène RAIMBAULT approuve l'idée d'aller vers des propositions atypiques, sachant que parallèlement, tous les usagers ont droit à une prise en charge sur des séjours individuels plus classiques. Même si elle entend la difficulté à se projeter aujourd'hui vers un voyage de printemps, elle estime que le FNAS est dans son rôle en continuant à proposer des séjours.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES MANDATS

Le Président annonce que les votes ont eu lieu sous le contrôle de M^e BICHE, huissière de justice, qui a enregistré pour chaque résolution 55 votes, tous valides.

Il détaille la répartition des votants :

- 13 votants du collège des intermittents
- 9 votants du collège des entreprises de moins de 11 salariés ;
- 33 votants du collège des entreprises dotées de CSE/CSEC provisionnés à hauteur de 185 901,83 €, conformément à l'article III.3 du règlement intérieur du FNAS.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS À BULLETIN SECRET

Le Président proclame les résultats.

Première résolution

« *L'Assemblée générale approuve le compte rendu de l'Assemblée générale du 24 juin 2019 tel qu'il est présenté.* »

La première résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

« *Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, l'Assemblée générale approuve celui-ci.* »

La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution

« *Après avoir entendu la lecture du rapport financier, l'Assemblée générale approuve celui-ci.* »

La troisième résolution est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution

« *Après avoir entendu la lecture du rapport de M. le Commissaire aux Comptes, l'Assemblée générale lui donne acte de l'exécution de son mandat.* »

La quatrième résolution est approuvée à l'unanimité.

Cinquième résolution

« *L'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés.* »

La cinquième résolution est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution

« *L'Assemblée générale décide d'imputer l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui s'établit à 1 328 753,39 €, au compte "report à nouveau" pour le porter à 625 160,01 €.* »

La sixième résolution est approuvée à l'unanimité.

Septième résolution

« *L'Assemblée décide de mutualiser 98 851,05 € des fonds non utilisés pour les CSEC en sommeil ou en attente de création et provisionnés à hauteur de 185 901,83 €, conformément à l'article III.3 du règlement intérieur du FNAS.* »

La septième résolution est approuvée à la majorité, moins 3 abstentions.

Huitième résolution

« *L'Assemblée générale donne quitus plein, entier et sans réserve aux membres du Conseil de Gestion, à M. le Président et à Mme la Trésorière pour leurs actes de gestion et l'accomplissement de leur mission.* »

La huitième résolution est approuvée à la majorité, moins 1 abstention.

Neuvième résolution

« *L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2020 tel qu'il est présenté.* »

La neuvième résolution est approuvée à la majorité, moins 4 abstentions.

Dixième résolution

« *Le mandat de la société Solutec Audit, Commissaire aux comptes titulaire, étant arrivé à expiration, sur proposition du Conseil de Gestion, l'Assemblée générale décide de renouveler la société Solutec Audit dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à se tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.* »

La dixième résolution est approuvée à la majorité, moins 2 abstentions.

Onzième résolution

« *L'Assemblée générale approuve la rédaction actualisée du Règlement intérieur du FNAS.* »

La onzième résolution est approuvée à la majorité, moins 1 abstention.

Le Président remercie les votants et M^e BICHE. Avant de clôturer la séance, il invite la salle à s'exprimer.

François DOREMBUS fait part de ses inquiétudes pour les salariés du secteur, non seulement pour l'année 2020 qui est catastrophique, mais bien au-delà. S'agissant du FNAS, il s'attend à des difficultés dans les deux ou trois ans qui viennent, compte tenu des annulations et reports de programmation en chaîne. Il espère que l'avenir lui donnera tort, mais pour l'heure, la lucidité le contraint à être plutôt pessimiste.

Le Président remercie les participants qui se sont déplacés, ainsi que tous ceux qui ont fait l'effort de suivre l'intégralité de l'Assemblée générale à distance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 36.

Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions ci-dessous

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3					■			■		
4				■						
5			■				■			
6								■		
7			■						■	
8										
9				■			■			
10										

Horizontalement :

1- Cette élection fut une des victimes du funeste virus. 2- Fleurs du présage. 3- Cruches et gourdes. Quand on a pas de pot on tombe dessus. 4- Prénom d'origine germanique. Grenouille de bénitier. 5- Merdique. Saint ibérique. 6- Époque. Bonne couche. 7- Dans la lutte contre un virus, elle est plus que nécessaire. Chatonné. 8- Braise. Note. 9- Béquille. Dans le titre d'un roman d'Ernest Hemingway. 10- Pallieras.

Verticalement :

A- Verbe revendicatif. B- Ses doyens ne sont pas obligatoirement de vieux messieurs. C- Business. Tonton Crésus. D- Jack Lang en est le président. Lyonnaise. E- Duo. F- Autochtones. Romains. G- Emballé. C'est la moitié. H- C'est le champion. Rôle pour Charles Dullin. I- Risquait. Voyelles. J- Indispensables par les temps qui courent.

Solutions

Horizontalement : 1- Municipale. 2- Anémones. 3- Nigauds. Os. 4- Ivo. Pieuse. 5- Fécales. San. 6- Ere. Enduit. 7- S.S. Sert. 8- Tison. Ml. 9- Étal. Vieil. 10- Remédieras.
Verticalement : A- Manifeste. B- Université. C- Négoc. Sam. D- I.M.A. Soie. E- Couple. F- Indiens. Vl. G- Pesé. Demie. H- As. Usurier. I- Osaït. J.A. - Essentiels.

■ Vous êtes un ouvrant droit, si votre courriel concerne :

● une demande d'ordre général : contact@fnas.net

● une demande d'ordre général, ou un document concernant vos droits, une modification de vos coordonnées : contact@fnas.net

● une demande ou l'envoi d'un document complémentaire à propos d'un séjour : sejours@fnas.net

● des activités de loisirs : loisirs@fnas.net

● une commande de chèques, Carte ou abonnement : commandes@fnas.net

■ Vous représentez un CEC ou un CE, si votre courriel concerne :

● une commande de chèques : commandes@fnas.net

● toute autre demande de contact : csec@fnas.net

■ Vous êtes un représentant du personnel

et souhaitez des renseignements sur les « Arbres de Noël » et autres activités collectives : collectives@fnas.net

■ Vous êtes une entreprise entreprises@fnas.net

Grilles de prise en charge 2021

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonies).

Quotient familial	Plafonds par membre du foyer fiscal								
	Plafond global	Séjours						Grille COLONIES	
		● Séjours 1		● Séjours 2		● Séjours 3			
		Séjours proposés par le FNAS et réseaux listés fiche n°2		Réseaux ANCAV-TT et UNAT Tourisme social		Secteur marchand, immatriculation Atout-France		Taux	Plafond annuel
Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel		
Moins de 350 €	900 euros	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros	70 %	550 euros
350 à 450 €	850 euros	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros	65 %	525 euros
451 à 550 €	800 euros	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros	60 %	500 euros
551 à 650 €	700 euros	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros	55 %	450 euros
651 à 750 €	600 euros	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros	50 %	400 euros
751 à 850 €	500 euros	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros	45 %	350 euros
851 à 950 €	450 euros	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	400 euros	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	300 euros	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros	25 %	175 euros

Grille de base de prise en charge des frais de transport

Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 3 000 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, aller et retour, sera de :

Au-delà de 3000 km un forfait de 130 € sera ajouté aux 702 € pour chaque tranche de 1 000 km supplémentaires et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage.

Ce montant forfaitaire comprend l'aller et le retour.

Distance		BASE
entre 0 km	et 50 km	12,00 €
entre 51 km	et 100 km	27,00 €
entre 101 km	et 200 km	47,00 €
entre 201 km	et 350 km	79,00 €
entre 351 km	et 500 km	118,00 €
entre 501 km	et 850 km	193,00 €
entre 851 km	et 1 250 km	293,00 €
entre 1 251 km	et 2 000 km	461,00 €
entre 2 001 km	et 3 000 km	702,00 €

Grilles de prise en charge des activités de loisirs

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrant droit salarié des entreprises de moins de 10 ou intermittent

Activités culturelles et de loisirs

Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal

Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	70 %	330 €	540 €	750 €	960 €	1 170 €	1 380 €	1 590 €	1 800 €
350 à 450 €	65 %	295 €	490 €	685 €	880 €	1 075 €	1 270 €	1 465 €	1 660 €
451 à 550 €	60 %	265 €	445 €	625 €	805 €	985 €	1 165 €	1 345 €	1 525 €
551 à 650 €	55 %	235 €	400 €	565 €	730 €	895 €	1 060 €	1 225 €	1 390 €
651 à 750 €	50 %	210 €	360 €	510 €	660 €	810 €	960 €	1 110 €	1 260 €
751 à 850 €	45 %	185 €	320 €	455 €	590 €	725 €	860 €	995 €	1 130 €
851 à 950 €	40 %	160 €	280 €	400 €	520 €	640 €	760 €	880 €	1 000 €
951 à 1 100 €	35 %	135 €	240 €	345 €	450 €	555 €	660 €	765 €	870 €
1 101 à 1 250 €	30 %	110 €	200 €	290 €	380 €	470 €	560 €	650 €	740 €
Plus de 1 250 €	25 %	90 €	165 €	240 €	315 €	390 €	465 €	540 €	615 €

Pour les salariés permanents des entreprises de plus de 10 dotées d'un CEC ou d'un CE ayant passé un accord avec le FNAS, ce plafond est diminué de 150 euros.

Quotient familial	Taux	Carte Paris-Musées			Billet toute expo, « Chèques* »	Nouveaux tarifs			Carte Loisirs	
		Solo	Duo	18-26 ans		Premium	HiFi	Famille	Famille	Individuel
Tarif public		40,00 €	60,00 €	20,00 €		119,88 €	239,88 €	179,88 €	36,00 €	28,00 €
Tarif FNAS avant PEC		32,00 €	48,00 €	16,00 €	8,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	20,00 €
		Prix à payer en fonction de votre quotient familial								
Moins de 350 €	70 %	9,60 €	14,40 €	4,80 €	2,40 €	30,00 €	45,00 €	45,00 €	7,50 €	6,00 €
350 à 450 €	65 %	11,20 €	16,80 €	5,60 €	2,80 €	35,00 €	52,50 €	52,50 €	8,75 €	7,00 €
451 à 550 €	60 %	12,80 €	19,20 €	6,40 €	3,20 €	40,00 €	60,00 €	60,00 €	10,00 €	8,00 €
551 à 650 €	55 %	14,40 €	21,60 €	7,20 €	3,60 €	45,00 €	67,50 €	67,50 €	11,25 €	9,00 €
651 à 750 €	50 %	16,00 €	24,00 €	8,00 €	4,00 €	50,00 €	75,00 €	75,00 €	12,50 €	10,00 €
751 à 850 €	45 %	17,60 €	26,40 €	8,80 €	4,40 €	55,00 €	82,50 €	82,50 €	13,75 €	11,00 €
851 à 950 €	40 %	19,20 €	28,80 €	9,60 €	4,80 €	60,00 €	90,00 €	90,00 €	15,00 €	12,00 €
951 à 1 100 €	35 %	20,80 €	31,20 €	10,40 €	5,20 €	65,00 €	97,50 €	97,50 €	16,25 €	13,00 €
1 101 à 1 250 €	30 %	22,40 €	33,60 €	11,20 €	5,60 €	70,00 €	105,00 €	105,00 €	17,50 €	14,00 €
Plus de 1 250 €	25 %	24,00 €	36,00 €	12,00 €	6,00 €	75,00 €	112,50 €	112,50 €	18,75 €	15,00 €

* « Chèques Lire » : le nombre des « Chèques Lire » est limité à 31 chèques au maximum par membre du foyer fiscal dans la limite du plafond Loisirs du foyer.

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Pendant la crise sanitaire,**
l'accueil téléphonique
et l'accueil du public
sont restreints.

Contactez-nous par courriel,
si besoin nous vous rappellerons.

Attention !

Votre numéro d'ouvrant droit
est indiqué sur le présent envoi,
sous le code-barres à gauche.
Notez-le.

Si vous êtes salarié intermittent vous
recevez ce numéro de FNAS INFOS
car vos droits sont ouverts au moins
jusqu'à sa date de parution.

** Voir les conditions particulières
de maintien de vos droits en pages
intérieures.*

- **Vous pouvez déposer vos dossiers**
24 h sur 24
dans la boîte aux lettres du FNAS,
185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
(métro place d'Italie)